

D.G.A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES À LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLÉES
SERVICE DES ASSEMBLÉES
EL/ET/260923ExtraitsPV

AUBAGNE, le 26 septembre 2023

EXTRAITS du PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2023

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane-Hessel, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, je vous propose de démarrer ce Conseil Municipal, installé à l'Espace des Libertés. Mes chers collègues, avant de faire l'appel nominal des conseillers municipaux, je souhaitais procéder à l'installation de deux nouveaux élus ici présents.

Il s'agit de Madame Mathilde BARTHÉLEMY, qui va remplacer Madame MORINIÈRE. Puisque, cette dernière, par lettre du 21 juillet 2023 adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, m'a informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux Articles L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.270 du Code Électoral, c'est le candidat ou plus exactement la candidate suivante de la liste qui est appelée à occuper le poste vacant. Et la candidate de la liste « AUBAGNE ENSEMBLE », en l'occurrence, est Madame Mathilde BARTHÉLEMY qui est appelée à siéger au sein de notre assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Madame Mathilde BARTHÉLEMY, née le 9 mai 2000 à Aubagne, demeurant 65 chemin des Matelots à Peypin, en tant que Conseillère Municipale.

Madame BARTHÉLEMY, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous aujourd'hui.

Ensuite, par correspondance du 1^{er} Septembre 2023, Monsieur Stéphane CANTARINI m'a informé également de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

De la même manière que je l'ai fait précédemment, conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Électoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper ce poste.

Le candidat suivant de la liste « AUBAGNE ENSEMBLE », qui est Monsieur Marc ZANARINI, est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Monsieur Marc ZANARINI né le 15 février 1956 à Aubagne, demeurant Chemin du Petit Canedel, Castel Jeanne d'Arc, en tant que Conseiller Municipal.

Monsieur ZANARINI, je vous souhaite également la bienvenue parmi nous.

Si vous me le permettez, chers collègues, je vais remettre aux deux nouveaux élus l'écharpe de Conseiller Municipal.

[Remise des écharpes]

Dès lors, à partir de ces installations et informations officielles, je peux faire l'appel nominal préalable à la tenue de ce Conseil Municipal.

Je procède donc à l'appel nominal.

| | |
|---|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 43 |
| Présents | 34 |
| Excusés | 09 |

ayant donné procuration :

Mme Hélène TRIC à Mme Geneviève MORFIN
 M. André LEVISSE à M. Alain ROUSSET
 Mme Stéphanie HARKANE à Mme Sophie AMARANTINIS
 M. Patrice JARQUE à M. Philippe AMY
 M. Laurent GUEDJ à M. Vincent RUSCONI
 M. Franck-Clément CHAMLA à Mme Magali ROUX
 M. Alexandre LATZ à M. Arthur SALONE
 Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL
 Mme Valérie BOISSON à Mme Clémentine FARDOUX

Départ de M. Pascal AGOSTINI à la délibération n° 12-260923

| | |
|---|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 43 |
| Présents | 33 |
| Excusés | 10 |

Arrivée de M. Laurent GUEDJ à la délibération n° 16-260923

| | |
|---|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 43 |
| Présents | 34 |
| Excusés | 09 |

--- ooo **O** ooo ---

M. le Maire : L'appel est fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal. Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne M. Zarick KOURICHI. Je soumetts à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023. Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Ça, c'était le Procès-Verbal du 14 mars. Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2023 vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 20 novembre 2023, dans la salle du Bras d'Or.

Pour information, après le vote des délibérations budgétaires, je vous invite à venir signer les Budgets Supplémentaires 2023 à la fois de la Ville et des Pompes Funèbres qui seront mis à votre disposition sur la table à côté de l'Administration. Je vais inviter à passer à l'ordre du jour mais si vous me le permettez, avant cet ordre du jour, je souhaiterais que nous fassions une minute de silence pour quelqu'un qui est parti ces jours-ci, qui s'appelle Monsieur Laurent GUIRAO.

« Hommage rendu en l'honneur de M. GUIRAO ».

M. le Maire : Monsieur Laurent GUIRAO est une grande figure aubagnaise, qui nous a quittés cette semaine à l'âge de 93 ans. M. GUIRAO a été un des bâtisseurs du sport aubagnais et plus largement de la vie associative de notre ville, pour laquelle il s'est dévoué pendant plus de 40 ans. Il est le créateur de l'Office Municipal du Sport et était Président régional et membre du Conseil d'Administration de la Fédération des offices municipaux du sport. Il a commencé à s'investir dans le club de foot où jouait son fils.

En 1968, il a œuvré au sein d'un club qui résonne dans toutes les oreilles aubagnaises, c'est l'Entente aubagnaise, puis s'est consacré à un autre club qui, lui aussi, résonne dans nos oreilles : le Club de Foot du Charrel.

En 1989, il a été l'un des acteurs du rapprochement des différents clubs de football d'Aubagne et a contribué à la création d'Aubagne Football Club dont il était toujours le Président d'Honneur. Il souhaitait un club à la hauteur de la ville d'Aubagne à laquelle il était très attaché. Depuis plusieurs générations, son engagement associatif et son attachement aux valeurs de respect ont fait de lui un exemple et un repère pour de nombreux jeunes aubagnais. Il qualifiait le bénévolat de « vocation » et de « dépassement de soi ». Je crois que pour toutes ces actions, il mérite qu'on lui rende hommage. Il a reçu pour distinction la médaille d'Or de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif. Je conclurai en reprenant sa devise : « Tu viens pour donner et tu ne dois rien attendre en retour. Il faut que les gens soient fiers de ce que tu fais ». Mon cher Laurent, tout le monde ici, à Aubagne, est fier de ce que toi tu as fait, et que tu as accompli. Nous pouvons être fiers de l'exemplarité dont il a fait preuve durant toutes ces décennies. Mon cher Laurent, nous te saluons avec beaucoup d'affection. Et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir observer une minute de silence.

« Minute de silence »

M. le Maire : Je vous remercie. Le Conseil Municipal peut démarrer. Je vous propose d'engager la première délibération. Madame FARDOUX, vous avez la parole.

Mme FARDOUX : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élu.es, Mesdames et Messieurs,

Nous avons lu dans la presse avec intérêt une seconde édition du bilan de mi-mandat de la majorité municipale, après celle de juin. Un maire toujours seul maître à bord quand nous, nous défendons un fonctionnement collectif, représentatif de la diversité des Aubagnaises et des Aubagnais. Toujours seul donc, et toujours très content, jamais de doute, jamais de mesure dans l'appréciation du bilan, avec toujours des attaques contre l'opposition municipale. La dernière fois, c'était l'ultragauche. Cette fois-ci, c'est notre prétendue habitude à la désinformation qui est pointée. À quand la possibilité d'un débat d'idées respectueux et constructif ? Nous commençons à douter.

On dirait qu'on ne vit pas au même endroit, c'est fou. On ne va pas faire une liste exhaustive bien sûr, faute de temps, mais on peut commencer par parler des travaux qui paralysent la ville, et qui seraient bien supportables si, à la fin, la ville était plus belle et plus fonctionnelle, mais qui sont vraiment très mal perçus par les habitants, parce qu'ils et elles savent que le soi-disant bus à haut niveau de service ne sera pas si différent du bus numéro un actuel et qu'un autre trajet du Val'Tram était possible en entrant directement en gare. Souffrir temporairement pourquoi pas, mais pas pour rien !

Parlons ensuite des écoles, pour lesquelles la majorité clame sa satisfaction d'une rentrée apaisée, alors qu'on a perdu six classes et que le ménage, confié au privé depuis septembre, est tellement catastrophique que les équipes enseignantes ont fait remonter des problèmes d'hygiène importants, conduisant les services à renvoyer en urgence des agents municipaux, compétents, eux, pour régler le problème. On peut se demander si le contribuable paie deux fois ce ménage des écoles, par le service public et par le privé.

Puisqu'on parle des agents du service public, et pardon pour la digression, nous souhaiterions savoir si la majorité municipale a décidé de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée par l'État pour aider les agents à faire face à l'inflation. Les décrets d'application ne vont pas tarder. Et, bien sûr, vous nous direz que les finances de la Ville ne sont pas au beau fixe. Mais celles de la Métropole non plus, ce qui n'a pas empêché votre collègue Martine VASSAL d'annoncer que cette prime serait versée avant la fin de l'année aux agents de la Métropole. Nous soutenons évidemment le versement de cette prime pour les agents d'Aubagne.

Pour revenir sur la rentrée politique aubagnaise, parlons maintenant du parc des Berges de l'Huveaune. En juin, vous sembleriez étonné et même un peu peiné pour nous et notre prétendue absence de sens politique quand nous avons voté contre la délibération relative à l'aménagement des berges au niveau du parc de la Botte. Depuis, le collectif citoyen qui s'est créé en réaction à ce projet a pris de l'ampleur, a passé son été à discuter avec les riverains et les usagers du parc qui, très majoritairement, ne comprennent pas, tout comme nous, qu'on puisse s'attaquer à un espace foisonnant de nature pour en faire un parc bien moins ombragé. Qui ne comprennent pas qu'on puisse, en 2023, couper 234 arbres adultes, et détruire toute la végétation sur 700 mètres de berges, même avec la promesse de replanter 7 000 arbres. 7 000, c'est un chiffre qui prête à sourire qui comprend, bien sûr, essentiellement de jeunes pousses dont on ne sait pas si elles survivront ni quand elles seront devenues des arbres produisant de l'oxygène et de l'ombre, comme leurs aînés abattus.

Ce collectif a démontré, par les 27 000 signatures de la pétition dont vous devriez lire les commentaires, c'est très instructif, et par le rassemblement du 9 septembre, la diversité de la contestation à ce projet : nous y étions, bien sûr, en cohérence avec notre vote de juin. Et je peux vous assurer que nous ne connaissons finalement pas grand monde dans l'assistance : des amoureux des arbres, des sportifs, des promeneurs attachés à ce parc qui souhaitent vous faire comprendre, par leur présence, leur demande d'une nouvelle réflexion sur l'aménagement, qui parte de la conservation des arbres.

Lors de ce rassemblement, nous avons appris qu'une étude naturaliste avait dénombré 29 espèces animales protégées, dont l'habitat serait détruit par les travaux de terrassement. Il serait donc logique que le démarrage des travaux soit suspendu et que le projet soit modifié pour respecter les lois en la matière. Nous vous demandons, solennellement, de ne pas passer en force. Vous avez pu voir que pas loin de chez nous, à Fuveau, un chantier écocide du même genre a provoqué la colère des habitants et des militants de la nature, entraînant occupation des arbres et envahissement du chantier là où, comme à Aubagne, la population avait recherché dialogue constructif et échanges sereins. Ne poussez pas à la création d'une ZAD à Aubagne.

Autre sujet de mobilisation, en lien avec le précédent, l'unification de trois collectifs citoyens, le collectif de préservation de la carrière Borie et les collectifs d'habitants de la Louve et du Garlaban, qui combattent votre projet de PLUi. Un recours a été déposé, avec des citoyens et des élus, contre le PLUi du Pays d'Aubagne, un autre par l'association France Nature Environnement. Et les arguments de ces recours se retrouvent, en cette rentrée, pour une grosse partie, dans le recours gracieux que le Préfet a adressé à Martine VASSAL, lui demandant de retirer la délibération de juin et de modifier enfin les éléments soulignés depuis l'année dernière et qui n'ont que partiellement été pris en compte. Je me souviens pourtant de la commission aménagement du territoire du Conseil Municipal de juin où Monsieur ROUSSET nous affirmait les yeux dans les yeux que les discussions avec la préfecture avaient permis d'avancer et de se mettre d'accord. Cette démarche du Préfet, la dernière avant de devenir un recours auprès du tribunal, montre qu'il n'en est rien, que ce n'était pas vrai. La préfecture continue, comme nous, de vous demander de respecter la loi. Le SCOT pour la préservation des terres fertiles et irriguées de Beaudinard, la loi Climat et Résilience pour la consommation d'espaces naturels. Et elle continue à vous enjoindre de construire des logements sociaux. Rappelons que si vous respectez toujours la loi, c'est que la loi a été assouplie et qu'entre maintenant dans le décompte des 25 % de logements sociaux, par exemple, tout type de logement étudiant, y compris les studios de 19 m² à 600 euros du square Henri-Barbusse.

Nous, élus de l'opposition, continuons à clamer que les Aubagnaises et les Aubagnais méritent mieux que ce projet illégal et néfaste pour la ville et vous demandons encore une fois de remettre les services au travail pour modifier le projet en profondeur.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, écoutez vos administrés. Ouvrez la politique municipale au débat public et à la concertation. Et avant tout, agissez dans l'intérêt des Aubagnaises et des Aubagnais, de toutes conditions. Vous avez été élus pour ça. Merci.

M. le Maire : Merci Madame FARDOUX. J'ai vu pendant votre intervention qu'il y avait bon nombre d'élus de la majorité qui voulaient intervenir. Monsieur ROUSSET, vous voulez, peut-être, intervenir en premier. Allez-y.

M. ROUSSET : Merci Monsieur le Maire. Je peux intervenir en premier, car sur au moins trois points, je souhaiterais répondre à Madame FARDOUX. Sur le BHNS et le Val'Tram, sur le ménage et sur la prime au pouvoir d'achat.

Votre préambule, Madame FARDOUX, comporte quand même un certain nombre de questions. Sur le premier point, concernant BHNS ou le Val'Tram, vous omettez, Madame, d'expliquer que ces deux projets ont fait l'objet d'enquêtes publiques. Les conclusions ont été favorables et l'État a donné son accord sur ces deux projets.

Vous omettez aussi de dire que la voie réservée et la priorité au feu rouge permettront, pour ce BHNS, une circulation plus fluide. Et surtout, un respect des horaires, quelle que soit l'heure de passage. Ce n'est pas une économie de quatre minutes qui est la plus importante. C'est le fait qu'à toute heure de la journée, la durée du trajet sera la même. Vous oubliez aussi, alors que c'est l'un de vos étendards, qu'en parallèle à ce BHNS, une voie verte sera créée. En particulier sur la zone des Paluds, une voie verte qui, si mes souvenirs sont bons, fera huit kilomètres de long, dont cinq kilomètres en continu. Et vous ne parlez pas non plus des 26 000 m² de désimperméabilisation que nous allons faire dans le cadre de ce BHNS.

Sur le Val'Tram, c'est un projet d'aménagement vertueux et ambitieux, qui s'inscrit dans une politique à long terme du développement durable, à la fois sur le plan écologique et sur le plan de la mobilité. C'est un projet pour les 100 000 habitants du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Ils vont tous en bénéficier. Et en particulier, nos voisins d'Auriol ou de La Destrousse ou de La Bouilladisse qui passent tous les jours des heures dans les embouteillages de Roquevaire. Ça, c'est le premier point.

Sur le deuxième point, portant sur le ménage, là, je vais quand même vous donner quelques précisions. Quel a été notre objectif sur le ménage ? Il était de revaloriser les postes des agents qui travaillaient dans les écoles pour le ménage, pour les agents qui avaient quand même un travail particulièrement pénible reconnu par tous. Et pour leur proposer des missions beaucoup plus valorisantes, des missions en contact avec les enfants qui vont permettre le suivi et l'animation dans le cadre du périscolaire. J'avais d'ailleurs expliqué, lors de la CAO, aux membres de l'opposition et aux élus de la majorité, quels étaient les tenants et les aboutissants de ce marché. Ce projet a été accueilli très favorablement par l'ensemble des agents qui étaient concernés. Tous ont pu participer à des groupes de travail. Il y en a eu sept au total. On a écouté leurs souhaits, leurs attentes. Et, dans la plupart des cas, nous les avons pris en compte. Notre objectif est clair : la professionnalisation et la montée en compétences de ces agents. Je vous indique d'ailleurs qu'à ce sujet, de 28 heures de temps de formation, on est passés à 36 heures par an pour ces agents.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, ce projet, lorsqu'il a été présenté au CST, a été salué par les représentants de la CGT, car c'était une avancée sur les conditions de travail. Et puis, on ne va pas s'arrêter là puisque, depuis sa mise en place, on a un suivi individuel qui fonctionne assez bien, qui permet de résoudre toutes les situations particulières. Ça, c'est sur l'objectif concernant le ménage. Oui, c'est vrai, aujourd'hui, nous rencontrons des difficultés pour la mise en place de cette nouvelle prestation, mais nous avons pris toutes les mesures nécessaires. Cela fait moins de trois semaines que nous avons fait appel à l'entreprise pour réaliser le ménage dans les écoles, nous connaissons les dysfonctionnements. Nous les corrigeons en temps réel. Il faut savoir qu'aujourd'hui, par exemple, il y a une repasse dans

l'ensemble des sanitaires des écoles entre midi et deux, par nos agents. Il faut savoir aussi que l'on peut faire appel à des personnes pour se substituer au travail qui n'a pas été accompli.

Enfin, pour terminer, pour revenir à votre questionnement sur le passage au privé. Je peux vous indiquer que, pour notre majorité, passer au privé, ce n'est pas un gros mot. Je voudrais quand même vous signaler que ces agents qui travaillaient dans les écoles, nous leur avons donné des missions sur le périscolaire. Du coup, l'appel au privé dans le marché du périscolaire a été diminué d'autant. Entre parenthèses, c'est un marché qui avait été signé par nos prédécesseurs.

Pour le troisième point qui concerne la prime sur le pouvoir d'achat, pour que toute l'assistance soit informée, c'est une prime dont les décrets ne sont pas encore parus qui peut accorder jusqu'à 800 euros par agent, pour les agents dont la rémunération nette est inférieure à 3 250 euros. Je voudrais juste vous citer un communiqué concernant cette prime : *« Nous savons tous où cela va nous mener. Les grosses collectivités dotées de moyens budgétaires vont pouvoir la mettre en place, à l'inverse des petites collectivités qui emploient les plus gros contingents d'agents dans des métiers peu rémunérés et pénibles, qui ne pourront pas, elles, verser cette prime. Soit le gouvernement compense l'inflation et ouvre des crédits pour cette prime, comme il l'a fait pour les agents hospitaliers et les agents de l'État, soit il arrête de dire que les agents territoriaux vont toucher cette prime. »* Ce communiqué, Madame FARDOUX, n'est pas signé par une personnalité de droite, mais par la CFDT, lors de la réunion du Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale. Vous l'avez compris, vous l'avez vous-même reconnu et je m'en félicite, que les finances de la Ville sont contraintes. Après ce communiqué, tout est dit.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET, pour ces précisions sur les points qui regardent votre délégation. Madame AMARANTINIS, peut-être, un mot sur la partie éducative, semble-t-il.

Mme AMARANTINIS : Concernant les écoles, vous oubliez de dire qu'on s'est battus pour conserver le maximum de classes que la démographie s'impose à tous et que la baisse de la natalité fait que, chaque année, il y a moins d'enfants scolarisés. Mais je vais tout de même vous donner quelques chiffres : pour la carte scolaire 2023-2024, relevant de l'Éducation Nationale, sur la base des effectifs que nos services donnent en lien avec la CAF, a acté quatre fermetures de classes élémentaires anticipées au printemps dernier. Il s'agissait des écoles Antide-Boyer, de Chaulan, des Passons et de La Tourtelle.

- Une sur Antide Boyer, élémentaire. À ce jour, après cette fermeture : 273 élèves, pour onze classes. Avec une moyenne de 24,8 par classe.

- Une sur Chaulan, élémentaire. À ce jour, après cette fermeture : 214 élèves, pour neuf classes. Avec une moyenne de 23,8 par classe.

- À ce jour, après fermeture, sur Les Passons, élémentaire : 183 élèves pour huit classes, 22,8 par classe. Une classe de CM1 a été positionnée provisoirement sur Chaulan avec la classe du P2A, car la capacité de l'école, comme vous le savez, est diminuée en raison des travaux qui vont être effectués.

- Une sur Tourtelle, élémentaire, sur les classes dédoublées : à ce jour, après fermeture, 54 élèves pour quatre classes dédoublées, dont une classe ULIS : moyenne de 13,5

par classe. Pour information, 79 élèves pour quatre classes d'autres niveaux. Une moyenne de 19,8 par classe.

Je vous rappelle aussi qu'à Mermoz, une classe a été ouverte. Nous avons quand même effectué auprès du Dasen et de l'IEN, des courriers pour demander la non-fermeture d'une classe à Paul-Éluard, et cette classe n'a pas été fermée.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Peut-être que vous interviendrez après, Monsieur GRANDJEAN, puisqu'il y a d'autres élus qui m'ont demandé la parole. Madame MOISE-HIRMANN, vous avez souhaité prendre la parole.

Mme MOISE HIRMANN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais répondre, effectivement, à Madame FARDOUX. Je vous ai bien écoutée, Madame, et je trouve que de tous nos projets, aucun ne trouve grâce à vos yeux. J'en suis désolée et aujourd'hui, je veux vous parler, des Berges de l'Huveaune. Effectivement, nous avons pris connaissance de toutes les inquiétudes suscitées par ce projet. Nous avons lu également le rapport de l'expert que vous avez commandité. Mais je tiens d'abord à vous dire que ce projet d'un parc urbain en pleine ville est une grande chance pour notre commune et pour nos concitoyens. Il est annoté que lors des précédents Conseils Municipaux, vous étiez tous aussi d'accord pour reconnaître qu'il s'agissait d'un beau projet, malgré les aléas que vous avez notés, bien évidemment. Je tiens à vous rappeler que ce projet a également été présenté aux Aubagnais qui sont venus lors des concertations et des visites citoyennes organisées et je me pose des questions sur tous ces collectifs qui, maintenant, se mettent en colère car j'aurais bien voulu qu'ils soient présents pour nous donner tous leurs avis, ce qui aurait été, peut-être, constructif à ce moment-là.

Et je regrette aussi, Madame FARDOUX, de ne pas vous avoir croisée sur l'Huveaune. Cela aurait été très intéressant de discuter avec vous, que vous puissiez nous faire part de vos doléances. C'est dommage, vous n'avez pas profité de l'occasion. Rien n'est perdu, ne vous inquiétez pas. Et je rajouterai aussi que c'est une grande chance pour l'Huveaune. L'Huveaune a été maltraitée pendant les dernières décennies, pas que par vous, certainement aussi par nous. Contrainte dans son écoulement et quasi invisible, et on ne peut que le dénoncer, dans le paysage urbain. Par moments, on ne la voit pas. Alors, sur l'abattage des arbres qui semble être le sujet le plus brûlant, je vous rappelle que ce projet a été conçu avec l'Agence de l'Eau, qu'il est autorisé par les Services de l'État et qu'il a été concerté avec les Services techniques, donc, des professionnels très compétents, à mes yeux en tous les cas. Mais aussi par des associations de pêche et par des personnes qui sont du vivier. En fait, on vise vraiment à augmenter la biodiversité que ce soit au niveau aquatique, mais aussi terrestre. Sachez que concevoir un tel projet aux enjeux économiques, qui vise à minimiser l'impact sur l'environnement, demande du courage, mais surtout beaucoup de patience. Il est parfois nécessaire, dans la réalisation d'un tel projet, d'avancer en ayant une vision globale sur le projet sur le long terme. Et c'est exactement ce que nous avons fait. Si vous étiez en charge de responsabilités, Madame FARDOUX, vous seriez également confrontée à la nécessité de prendre des décisions difficiles. Et pour nous, il y en a dans la réalisation de tout projet. Dans tous projets, il y a des difficultés et des décisions qui nous pèsent, mais il faut choisir. Gouverner, c'est aussi choisir. Souvent, ces décisions impliquent des compromis et des aspects inévitables, mais ils sont essentiels pour atteindre une vision globalement positive du projet. Et pour nous, ce n'est pas de gaieté de cœur que la décision a été prise, je peux vous l'assurer. Mais gouverner, c'est avant tout prendre des décisions et faire avancer les choses. C'est précisément ce pour quoi nous avons tous été élus.

Je ne vais pas vous laisser sans réponse sur les espèces protégées. Parce que cela nous tient effectivement à cœur aussi. J'ai pris personnellement connaissance du rapport de l'expert. Vraiment. Je peux vous affirmer que rien juridiquement ne peut arrêter ce projet. On n'ira pas à la Hussarde, on va le faire. Et il verra bien le jour. Car nous avons toutes les autorisations nécessaires de l'État, confirmant ainsi sa faisabilité. Cependant, pour répondre aux inquiétudes sur les espèces protégées, sachez qu'EPAGE HuCA s'engage fermement à garantir la préservation de notre précieuse flore et faune, en particulier les espèces protégées. Et je peux vous assurer qu'EPAGE HuCA a un personnel extraordinaire, compétent, dans leur ADN. Leur ADN c'est l'écologie, et je me demande même si, dans leur veine, ce n'est pas l'Huveaune qui coule. Pour atteindre cet objectif et simultanément lancer le projet, parce qu'on va le faire aussi, l'EPAGE HuCA lance une étude environnementale complète et approfondie. Elle a écouté votre expert. Et notre priorité absolue est de veiller à ce que la réalisation de ce projet ne mette en danger aucune espèce.

Nous travaillons avec diligence pour préserver notre environnement naturel et assurer un avenir sûr pour notre faune. Je rappelle, au cas où on l'aurait oublié, que ce projet se distingue par son engagement envers l'environnement, anticipant les défis liés au risque d'inondation surtout, et au changement climatique. En tant qu'élus responsables, nous adoptons une approche pragmatique dédiée à l'écologie positive et notre engagement envers la préservation de l'environnement reste inébranlable. Je vous remercie de m'avoir écoutée, Madame FARDOUX. Et je vous remercie tous pour votre écoute.

M. le Maire : Merci Madame HIRMANN. Monsieur LÉANDRE, vous vouliez intervenir, je pense, sur la partie PLUi qui a été abordée par Madame FARDOUX.

M. LÉANDRE : Tout à fait. Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Messieurs, bonsoir Mesdames, mes chers collègues. Sur l'aspect PLUi, ce que je voulais vous dire, c'est que contrairement aux affirmations des collectifs relayés par l'opposition municipale, le plan local d'urbanisme intercommunal n'a pas été jugé illégal, ni par la justice ni par les services de l'État. Le PLUi a été adopté par la Métropole le 29 juin dernier et est applicable depuis le 6 juillet. Le PLUi, pour rappel, a pour ambition d'être le poumon vert du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Il y a deux sites naturels emblématiques que sont le Garlaban et la Sainte-Baume, tout en favorisant le développement urbain de la ville et du territoire. Ce choix n'est pas remis en cause par les services du Préfet.

Suite à l'adoption du nouveau PLUi par la Métropole le 29 juin dernier, et à son application, le Préfet des Bouches-du-Rhône nous a effectivement adressé, à la Présidence de la Métropole, une lettre d'observations, valant recours gracieux sur plusieurs axes du document. Il ne s'agit pas d'une annulation pour la Ville d'Aubagne, mais une demande de compléments techniques sur plusieurs points, à laquelle la Ville va répondre en collaboration avec les services de la Métropole. À ce titre, nous avons déjà eu un COPIL, nous allons en avoir un autre. Bien évidemment, au fur et à mesure, nous allons répondre point par point. Sur la consommation de l'espace, nos périmètres à urbaniser ne sont pas remis en cause par les services du Préfet. Ils nous demandent de préciser les espaces publics à créer, dans le cadre d'une future urbanisation des espaces identifiés.

Sur la production de logements, les services du Préfet souhaitent que la Ville construise plus de logements, et de manière plus dense et plus vite. En particulier dans le centre-ville, Tourtelle, Charrel, Pin Vert, Gargues, alors que Monsieur le Maire et les élus de la majorité municipale ont choisi une urbanisation maîtrisée pour préserver le cadre de vie des

Aubagnais. Vous nous disiez tout à l'heure : « Agissez dans les intérêts des Aubagnais. » Nous avons été élus en 2020 à ce titre et nous mettons en place nos engagements.

Sur les enjeux environnementaux, les services de l'État demandent que les continuités écologiques soient mieux identifiées dans les documents. Là encore, un travail technique avec les services de la Métropole est déjà engagé.

En ce qui concerne la carrière Borie, vous n'en avez pas parlé, je vais en parler également. Les services du Préfet ne remettent pas en cause le changement de zonage. Notre ambition est de renaturer ce site et de le sécuriser. Il ne s'agit en aucun cas d'une demande d'annulation du PLUi. Aujourd'hui on est, comme je l'ai dit auparavant, dans une phase de discussion, d'échanges, pour faire évoluer le PLUi et répondre aux interrogations du Préfet. À la réception de la réponse de la Métropole à la lettre d'observation du Préfet, ce dernier aura deux mois pour, éventuellement, engager une procédure devant le Tribunal Administratif de Marseille. En attendant, le PLUi est applicable.

Pour rappel également, le PLUi tel que nous le proposons, ce sont plus de zones agricoles. Je l'ai déjà dit en juin dernier. Donc, plus 42 hectares. Ce sont plus de zones naturelles, plus 90 hectares par rapport au POS. Ce sont moins de zones à urbaniser. On est quand même à moins 206 hectares entre le PLU et le PLUi. Plus de protection de la nature, plus de biodiversité, moins d'étalement urbain. Au global, 70 % du territoire aubagnais est aujourd'hui protégé. C'est une avancée pour la qualité du cadre de vie des Aubagnais. Et donc, nous défendons encore une fois une vision équilibrée et protectrice des zones naturelles.

Dernier point, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je souhaitais informer les personnes qui n'en auraient pas connaissance, d'une décision du Tribunal Administratif qui a, le 8 septembre, rejeté la requête de l'association Les Amis de la Terre, enregistrée auprès du Juge des Référé. Elle a demandé au Tribunal Administratif de suspendre les effets de la délibération du Conseil de la Métropole du 29 juin dernier, ayant approuvé le PLUi, dont on vient de parler, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile le Tribunal Administratif n'a pas reconnu le caractère d'urgence de la requête et l'a rejetée.

Ce que je voulais vous dire, Madame FARDOUX, c'est qu'on est dans le temps de la discussion, dans le temps d'apporter des éléments. Et, si des collectifs veulent aller plus vite, ne veulent pas permettre à la démocratie de s'exprimer, ils s'exposeront éventuellement à la justice de notre pays et à la démocratie.

M. le Maire : Merci. Je pense qu'on a fait le tour des questionnements de Madame FARDOUX. En tout cas, des précisions qu'elle avait demandées en Conseil Municipal. Monsieur GRANDJEAN, vous vouliez intervenir.

M. GRANDJEAN : Bonsoir, tout le monde. Merci Monsieur le Maire. Juste pour rebondir dans le débat. D'abord, pour donner une suite logique à ce qui vient d'être dit sur les Amis de la Terre, que le référé avait été rejeté. Le référé n'est jamais un jugement sur le fond. Les attaques du PLUi au Tribunal Administratif, à mon avis, vont avoir longue vie, vu que y compris le Préfet développe les mêmes arguments que les collectifs et les élus de l'opposition qui ont attaqué, en plus de France Nature Environnement, le PLUi. Il ne faut pas se cacher derrière une décision en référé, elle ne présage en rien des décisions qui sont prises sur le fond. Faut-il se rappeler ici que le Maire d'Aubagne lui-même disait être conscient que le projet de PLUi ne respectait pas la loi.

Vous nous dites, sur les projets Transport, il n'y a rien à dire puisque les enquêtes publiques ont conclu favorablement. Les enquêtes publiques, c'est bon à un moment, et puis sur le PLUi, quand il s'agit de changer le zonage de la carrière Borie, l'enquête publique est, tout d'un coup, moins importante.

Vous nous dites : « Protection de l'environnement, on s'occupe de tout. Préservation du cadre de vie, on s'occupe de tout. Lutte contre le dérèglement climatique, dormez tranquille. On s'occupe de tout. » Vous ne vous occupez de rien en termes d'écologie, et ce, depuis trop longtemps.

Vous nous dites, Monsieur ROUSSET, sur le ménage dans les écoles, et là, il y a des choses que je ne peux pas laisser passer. Je pense que je réagis aussi vivement, probablement, que la maman d'une nouvelle élue ce soir. Nous qui savons ce qu'il se passe dans les écoles, nous qui savons que les classes ne sont pas serpillées, nous qui savons qu'il n'y a pas de savon. Nous qui savons que le ménage est un petit peu comme votre intervention, hors sol. Et quand le ménage est hors sol, ce n'est jamais bon signe. Il faut s'y reprendre vite, et d'ailleurs, nous le savons, vous le savez. La Direction de l'Éducation a écrit, aujourd'hui même, qu'elle avait conscience que ça ne fonctionnait pas, qu'il fallait en urgence intervenir. Madame FARDOUX y a fait allusion. Il y a un vrai problème, en période de circulation virale, en période de reprise du COVID, dans nos écoles, celles qui accueillent les 4 000 enfants d'Aubagne, il y a des problèmes d'hygiène omniprésents. Il y a des rampes d'escalier qui n'ont pas vu une fois depuis le début de l'année, une désinfection. La question est grave, sérieuse, on peut se le dire. Ce n'est pas la faute des uns, la faute des autres. Il y a une situation sur laquelle il faut réagir vite, c'est urgent.

M. le Maire : Merci Monsieur GRANDJEAN. Merci pour vos bons conseils que nous prenons vraiment avec beaucoup de sérieux. Mais il y a, dans cette mairie, des services qui sont parfaitement conscients. Vous noircissez le tableau. Mais c'est peut-être dans votre nature, je n'en sais rien. Tout est noir dans cette ville, le ménage est noir, etc. On a conscience des problèmes et une des qualités de cette équipe municipale est de regarder la vérité en face. C'est ce que Monsieur ROUSSET et Madame AMARANTINIS, dans le cadre de leur délégation respective, sont en train de faire sur le ménage. Des problèmes, il y en a aujourd'hui. Nous sommes à la tâche. J'en discutais encore avant le début de ce Conseil Municipal avec Monsieur ROUSSET et Madame AMARANTINIS. Des décisions ont été prises, donc nous convoquons, me semble-t-il, ce vendredi, le directeur de ce nouveau prestataire. De là à parler de catastrophisme, c'est dans votre nature, on ne peut pas vous empêcher de le faire, mais c'est loin d'être la vérité. Il y a, me semble-t-il, quatre écoles qui, effectivement, ont posé quelques difficultés. Mais je rappelle qu'il y a 27 écoles dans la ville d'Aubagne. On ne dit pas que tout va bien, mais on ne dit pas non plus, comme vous le faites, que tout est noir. C'est complètement faux.

Un mot sur l'écologie. Quand vous dites que nous ne sommes pas au rendez-vous de l'écologie. Il y a deux types d'écologie aujourd'hui. Il y a l'écologie que vous portez, avec vous et un certain nombre de vos amis, qui est une écologie négative, une écologie rétrograde, une écologie du passif. Cette écologie-là, nous ne la voulons pas. Nous sommes dans le cadre d'une écologie positive. Nous sommes favorables à l'écologie, bien évidemment. Et ceux qui font l'écologie aujourd'hui, ce sont des villes comme la ville d'Aubagne. Et donc, j'ai beaucoup de collègues aussi qui sont maires de leur commune et qui font de l'écologie positive. C'est-à-dire que, quelque part, on sait ce que nous avons à faire. Et nous le faisons tous les jours, nous le faisons sur tous les domaines, nous le faisons sur tous les projets. J'en

veux, pour preuve, les écoles que nous avons végétalisées cette année. J'en veux, pour preuve, la désimperméabilisation que nous mettons en place sur chacun de nos projets. Que ce soit celui du BHNS ou du Val'Tram, ou que ce soit le projet de l'Huveaune, sur lequel nous allons également désimperméabiliser. Nous mettons en place une écologie positive dans les assiettes de nos enfants. Nous mettons une écologie positive lorsque nous discutons avec le nouveau prestataire de la cuisine, dont vous ne nous avez rien dit. On suppose que si vous n'en avez pas parlé, c'est que de ce côté-là, tout va bien. Nous la mettons en place partout, tout le temps. Nous faisons la véritable écologie positive. C'est notre équipe municipale, ici, à Aubagne, qui est porteuse de cette écologie. Je crois qu'Europe Écologie les Verts, que vous représentez, s'est, me semble-t-il, aujourd'hui, un peu perdue. C'est-à-dire rattrapée parce que peut-être que dans les années 80-90, le message n'était pas entendu, n'était pas passé. Aujourd'hui, il me semble que le message est passé et est entendu par tous les Français, par tous nos concitoyens, par beaucoup plus largement que notre commune. Et je crois qu'on est en train de le faire à notre vitesse. J'ai écouté le Président de la République, comme vous, il y a quelques jours, peut-être faut-il aller plus vite aussi. Mais reconnaissons que notre pays n'est pas à la traîne de ce côté-là, on peut toujours aller plus vite, on peut toujours faire mieux. Mais en tout cas, nous, ici, à Aubagne, nous le faisons particulièrement, et nous le faisons particulièrement bien.

Voilà ce que je voulais vous dire et répondre. Madame FARDOUX, je pense que vous dites souvent : « Il n'y a pas de débat. » La preuve en est, c'est que vous avez exprimé un point de vue, nous sommes sur les idées, Madame FARDOUX, c'était une intervention. On ne va pas débattre. Il y aura un débat au niveau des orientations budgétaires, vous pourrez reprendre la parole. Vous avez souhaité faire une déclaration liminaire, donc nous vous avons laissé parler. Mais vous avez vu que les élus de la majorité tenaient, eux aussi, à apporter leur contribution à ce débat d'idées que vous sollicitez et auquel nous sommes tout à fait favorables.

Nous en avons terminé avec ce débat liminaire et nous allons pouvoir passer, mes chers collègues, aux délibérations du jour. Il y a donc, en termes de délibération, une dizaine de délibérations qui sont affectées à ce que nous appelons l'Administration Générale.

Je vous invite maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour.**

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

01-260923 - Sur le rapport de Monsieur le Maire

Fixation du nombre d'adjoints suite à la démission de Madame Valérie MORINIÈRE.

M. le Maire : Il y en a dix, Monsieur ROUSSET va nous apporter huit d'entre elles. Je dois vous rapporter la première délibération qui fixe le nombre d'adjoints comme je l'ai exprimé précédemment, suite à la démission de Madame MORINIÈRE et de ses fonctions d'adjointe au Maire, déléguée à la Politique Sociale, Santé, Solidarité et Vie Associative. Il a été convenu d'arrêter le nombre d'adjoints à 11. Le nombre d'adjoints des quartiers reste, lui, inchangé, ils sont quatre. Ainsi, chacun des adjoints se trouvant au rang inférieur à celui qui a été cessé, sera promu au rang supérieur du tableau du Conseil Municipal. Tel est l'objet de cette délibération. Il me semble que j'avais aussi un document qui permettait de redistribuer et d'indiquer au Conseil Municipal où était la distribution des différentes délégations. Je ne l'ai pas avec moi. Je le ferai de manière un peu différente. On le mettra dans l'AJJ. Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

M. GRANDJEAN : On se demandait pourquoi descendre à onze adjoints ? N'y a-t-il pas de candidats pour une douzième écharpe bleue, blanc, rouge ? Ou y a-t-il, au contraire, trop de candidats ? À moins que vous ne vouliez faire des économies sur les indemnités d'élus ? À moins que vous ne projetiez de redispacher, pour indemniser un tant soit peu les seuls élus bénévoles de cette instance, ceux de l'opposition ? On se posait beaucoup de questions sur cette délibération, comme sur d'autres d'ailleurs. Ce soir, quasiment la moitié des rapports du Conseil Municipal va appeler des petites questions parce que les délibérations n'ont pas été vues en commission. Elles relèvent des affaires générales ou de l'Administration Générale ou encore des ressources humaines. Voilà les questions que nous nous posons. Je profite d'avoir la parole, comme cela, je ne fais pas trop long. D'une façon générale, sur ces délibérations qui visent à réorganiser le Conseil Municipal suite aux démissions de Madame MORINIÈRE et Monsieur CANTARINI, nous ne participerons pas au vote quand il s'agira de remplacer poste pour poste. C'est le cas de cette première délibération. Nous voterons favorablement quand il s'agira des instances auxquelles nous participons. On aura un mot au moment du Comité Social Territorial. Je profite aussi d'avoir la parole, pour rendre un hommage qui est le nôtre, au travail qu'a pu faire Valérie MORINIÈRE. On n'était, bien évidemment, pas toujours d'accord. Je crois que tout le monde pourra dire qu'elle était parfaitement engagée au sein de cette instance et, d'une façon générale, pour l'action publique. On tenait à lui rendre cet hommage.

M. le Maire : Vous faites très bien. Nous l'avons fait, nous, individuellement, bien évidemment. On peut le faire aussi collectivement. De la même manière que nous rendons hommage aussi à Monsieur CANTARINI qui, pendant trois années, a fait partie également de ce Conseil Municipal.

Mme BOUGEAREL : Bonjour tout le monde, merci Monsieur le Maire. Pour les délibérations un à six, notre groupe ne participera pas au vote.

M. le Maire : Très bien. Pareil pour vous. Pour la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? La majorité vote cette délibération. Les trois groupes de l'opposition ne prennent pas part au vote.

La délibération n° **01-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

02-260923 - Sur le rapport de Monsieur le Maire

Désignation de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, suite aux démissions de Valérie MORINIERE et Stéphane CANTARINI.

M. le Maire : Pour la délibération numéro deux, il s'agit de désigner de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, suite aux démissions de Madame MORINIÈRE et Monsieur CANTARINI. Je propose que Monsieur Marc ZANARINI soit désigné au sein de la commission municipale Politique Sociale, Santé, Solidarité et Vie Associative en remplacement de Madame MORINIÈRE et que Monsieur Marc ZANARINI soit désigné pour siéger au sein des commissions municipales Sport et Evènement sportif et commission Finances, Budget, Economie et Emploi, en remplacement de Monsieur CANTARINI.

Nous proposons ensuite que Monsieur Matthieu HERMANT soit désigné pour siéger au sein de la commission municipale Aménagement du territoire.

Et enfin, nous proposons que Madame Geneviève MORFIN soit désignée pour siéger au sein de la commission municipale Sécurité, Prévention, Citoyenneté et Ville Numérique.

Sur cette délibération, si j'ai bien compris, trois non-participations des trois groupes de l'opposition. Le reste de la majorité vote cette délibération.

La délibération n° **02-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

03-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire : Pour cette troisième délibération, c'est Monsieur ROUSSET qui va la rapporter.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Pour cette délibération, il s'agit à présent de désigner un représentant du Conseil Municipal dans les commissions dans lesquelles siégeait Madame Valérie MORINIÈRE, eu égard à sa démission de la liste de la majorité.

Ainsi, Monsieur Philippe AMY est désigné pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offres. Monsieur Marc ZANARINI est désigné pour siéger au sein du Conseil Intercommunal

de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Tels sont les objets de ces deux délibérations.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Je pense qu'il n'y a pas d'intervention, elles ont été faites. Donc, vous ne prenez pas part au vote, c'est cela ?

M. GRANDJEAN : Sur la trois, nous prenons part au vote. Et nous votons pour. Sur la quatre, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : Le groupe de Madame FARDOUX et Madame BOUGEAREL ne prennent pas part au vote. Le reste des groupes vote cette délibération : le groupe de Monsieur GRANDJEAN et la majorité. C'était la délibération numéro trois.

La délibération n° **03-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2) et Mme BOUGEAREL (2).

04-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

M. ROUSSET : Nous demandons que Marc ZANARINI soit désigné pour y siéger.

M. le Maire : Sur la quatre, les trois groupes ne prennent pas part au vote. Et donc, la majorité vote cette délibération.

La délibération n° **04-260923** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE(2), PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX(2), M. GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL(2).

05-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et CCAS).

M. ROUSSET : Conformément à la réglementation en vigueur, la Ville d'Aubagne et son CCAS ont acté par délibérations respectives en mai et juin 2022 la création d'un Comité Social Territorial commun. Des représentants de la Collectivité ont été désignés pour siéger au sein de cette instance, à compter de l'année 2023. Dans la continuité des délibérations précédentes, il convient de remplacer Madame Valérie MORINIÈRE par Madame Irène DUPLAN en qualité de représentante titulaire. Madame Irène DUPLAN, jusqu'alors représentante suppléante, sera dès lors remplacée par Monsieur William MIROUX sur ces mêmes fonctions. Enfin, Monsieur Stéphane CANTARINI sera remplacé par Monsieur Philippe AMY, en qualité de représentant suppléant. Tel est l'objet de cette délibération.

M. GRANDJEAN : Juste pour dire que c'est une nouvelle occasion ratée de mettre de la proportionnalité dans les instances paritaires et donc, nous voterons contre.

M. le Maire : D'accord. On va reprendre, vous prenez part au vote, vous votez contre. La majorité vote cette délibération.

La délibération n° **05-260923** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, non-participation au vote de Mme BOUGEAREL (2).

06-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale / Modification de la délibération n° 01-030522 du Conseil Municipal du 3 mai 2022.

M. ROUSSET : Suite à la démission de Madame Valérie MORINIÈRE de son mandat d'élue au Conseil d'Administration du CCAS, et dans la mesure où il ne reste aucun candidat sur la liste de la majorité. Il convient de procéder à une nouvelle élection des membres élus au sein de cette assemblée.

Considérant la représentation proportionnelle, les candidatures de six membres de la majorité et celles de deux membres de l'opposition municipale sont proposées. Vous avez eu, dans la délibération, les propositions que nous avons faites. En particulier, c'est Madame Irène DUPLAN qui, pour la majorité municipale, rejoint le Conseil d'Administration du CCAS. La représentation des membres qui, eux, sont issus du monde associatif et qui sont désignés par Monsieur le Maire reste inchangée. Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **06-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2), PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2) et Mme BOUGEAREL (2).

M. le Maire : Merci Mesdames et Messieurs. C'étaient des réajustements nécessaires et il faut bien passer par le Conseil Municipal afin que ce soit officialisé pour que nos institutions puissent fonctionner. On est toujours dans l'Administration Générale. Il nous reste quatre délibérations qui sont de nature un peu différente. Monsieur ROUSSET, pour la première d'entre elles, c'est-à-dire la numéro sept.

07-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Approbation de la cession d'un ensemble tracteur épareuse indissociable à Monsieur Sylvain RICHERDA, gérant des Écuries de Gémenos.

M. ROUSSET : Attentive à favoriser le réemploi des matériels qu'elle n'utilise plus, la ville d'Aubagne a proposé un véhicule dans le cadre d'une vente de gré à gré. Il s'agit d'un tracteur épareuse, de marque Case, mis en service en 1992, dédié aux travaux de fauchage des bords de voies. Il a été décidé de faire paraître une annonce sur le site du Bon Coin le 1^{er} juillet 2023. Un délai de remise des offres était fixé au 15 juillet. Au terme de cette publicité, l'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue, à savoir les Écuries de Gémenos, situées Route d'Aubagne à Gémenos, dont l'offre s'élève à 12 500 euros TTC. Cette délibération propose aussi d'autoriser la cession d'un tracteur épareuse. Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

La délibération n° **07-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

08-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile.

M. ROUSSET : La délibération adoptée au Conseil Municipal du 14 mars 2023 a permis notamment de dresser la liste des fonctions occasionnant la possibilité de remisage à domicile d'un véhicule attribué, eu égard aux nécessités de service qu'elles revêtent. Or, la fonction du Directeur Habitat et Logement engendre également des contraintes opérationnelles nécessitant une autorisation de remisage à domicile. C'est pourquoi il est proposé l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour la fonction de Directeur Habitat Logement en complément de la délibération que vous avez précédemment votée. Cette délibération a une validité d'un an. Chaque année, une nouvelle délibération viendra mettre à jour la liste des fonctions opérationnelles nécessitant un véhicule de service avec remisage à domicile. Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. GRANDJEAN : C'est une question. Quelles sont les contraintes opérationnelles de ce directeur qui justifient qu'il y ait remisage à domicile de notre véhicule ?

M. ROUSSET : Comme vous l'avez noté, le libellé de sa fonction est Directeur de l'Habitat et du Logement. C'est effectivement sur la Direction de l'Habitat et, en particulier, pour gérer tous les problèmes d'habitats dégradés, que nous avons malheureusement plusieurs fois dans l'année, qu'il a besoin d'être véhiculé pour intervenir. Vous seriez le premier à nous reprocher de ne pas avoir réagi dans les meilleurs délais quand il y a un risque de péril sur un immeuble. Je vous signale, dans la foulée, qu'il y a un arrêté de péril qui doit être signé, quels que soient l'heure et le moment.

M. GRANDJEAN : Monsieur ROUSSET, l'argument ne nous a pas totalement convaincus. Nous nous abstiendrons.

La délibération n° **08-260823** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Abstention de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

09-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Approbation du Contrat Départemental pour la Transition Écologique (ex CDDA) avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône 2022-2025 - Tranche 2023.

M. ROUSSET : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération que nous votons chaque année. De par sa situation géographique et son attractivité, la Ville d'Aubagne a connu une véritable dynamique de développement qui conduit à poursuivre des travaux de son patrimoine bâti et non bâti et a réaffirmé son rôle de ville centre. À ce titre, la ville d'Aubagne s'est rapprochée du Conseil Départemental afin de conclure un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, c'est le fameux CDDA, devenu depuis un Contrat Départemental pour la Transition Écologique, permettant de financer les travaux éligibles pour un montant total de 21 663 420 euros hors taxes, pour une période de quatre ans de 2022 à 2025. Nous avons déjà eu la même délibération l'année dernière à la même date.

L'échéancier correspondant est composé de tranches votées annuellement par le Conseil Municipal et pouvant faire l'objet de modifications, tant sur le phasage des projets que sur leur montant. Il s'agit à présent d'approuver le plan de financement de la tranche 2023, de 4 564 000 euros, pour laquelle des ajustements ont dû être effectués afin de tenir compte de la programmation des travaux, en particulier dans les écoles. Vous avez en annexe de la délibération la liste des travaux effectués sur 2023 ou qui sont en cours, puisque l'année n'est pas encore terminée. Je pense que vous en avez pris connaissance. Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions à ce sujet.

M. GRANDJEAN : J'essaye de faire court. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a un certain nombre de questions. Il s'agit là d'un Contrat Départemental pour la Transition Écologique. Cela tombe bien, Monsieur le Maire, vous nous avez répondu que tout allait bien et que vous vous occupiez de la vraie écologie. Quant à nous, on s'étonne que dans le Contrat Départemental pour la Transition Écologique, on retrouve un certain nombre d'aides à des investissements qui ne nous semblent pas tout à fait rentrer dans l'écologie. Pour certains, pas de problème. J'évacue ça tout de suite. Évidemment, la rénovation de certains bâtiments, la rénovation des équipements sportifs, la rénovation de l'éclairage public rentrent parfaitement dans la transition écologique subventionnable et subventionnée par le Département. Pour d'autres, des questions : la rénovation de voirie, quand on voit les voiries qui sont proposées, qui sont des voiries sur lesquelles il n'y a même pas de création de pistes cyclables, on s'étonne. Pour rappel, c'est obligatoire, quand on rénove une voie, de faire une piste cyclable. Cela n'a pas été le cas, notamment rue de la République, mais aussi dans les autres voiries qui sont citées dans le tableau, en annexe de la délibération. L'extension du paysager du cimetière des Fenestrelles est tout à fait nécessaire, nous le savons, nous le disons, mais elle n'entre pas dans la transition écologique. De notre point de vue, ce n'est pas l'écologie, tel que les urgences le nécessitent. Je crois qu'il y a également, dans ce tableau, les locaux de la Police Municipale, dont je ne suis pas certain que leur modification ait entraîné une plus-value au niveau transition écologique, à la hauteur de l'aide apportée par le Département. Merci de nous apporter des éclairages.

M. ROUSSET : Vous me surprenez, Monsieur GRANDJEAN, quand vous parlez de la voirie. La voirie, c'est ce qui se voit. Et sous la voirie, on a par exemple sur la traverse Chabrand, la réfection complète de l'assainissement. On n'avait, dans cette traverse, que des maisons individuelles avec des fosses septiques, on a rénové et créé un assainissement collectif, vous devriez plutôt être content et considérer que c'est du développement écologique. Donc ça, c'est le premier point. Après, sur les autres travaux. D'abord, entre nous, quand vous avez le toit de l'école de Camp Major qui doit être réparé, on se pose bien sûr la question de savoir si ce sont des travaux à caractère écologique. Et ça l'est puisqu'on en a profité pour mettre une isolation en conséquence. Mais on répare aussi. On ne se dit pas à chaque fois, ne faisons que des travaux écologiques et laissons tomber les autres. Après, quand vous me parlez de la réfection des voies dans le centre-ville, par exemple, cela nous a permis, d'élargir les trottoirs de façon que le cheminement piétonnier se passe mieux. Cela nous permet aussi de mettre des abris à vélo, donc d'imperméabiliser aussi. Tout est écologique, Monsieur GRANDJEAN, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Vous me parlez du cimetière, cette année, on ne fait rien sur le cimetière. Nous avons travaillé sur l'extension du cimetière il y a un an, en 2022. On repartira certainement sur une nouvelle extension dans les années 2024 ou 2025, mais cette année, ce n'est pas prévu. Donc, quand on vous demande d'approuver le CDDA, pour 2023, il n'y a pas de travaux concernant les cimetières. Après, je suppose que quand même, quand vous voyez la ligne « rénovation énergétique » vous comprenez bien que c'est la transformation de l'ensemble de nos éclairages en LED, avec

une meilleure productivité. On en parle à chaque conseil de quartier. Je vois mal ce que je peux vous répondre de plus. Après, pour le reste, les libellés des travaux, parlent d'eux-mêmes quant à leur caractère lié au développement durable et écologique. Il faut savoir que tous nos travaux, aujourd'hui, intègrent cette composante. Quand vous nous dites : « Je ne crois pas que l'Hôtel de Police ait une composante écologique. » alors que oui ne serait-ce qu'en transformant l'ensemble des ouvertures avec des doubles vitrages, en isolant le toit et en utilisant des matériaux qui sont plus conformes en termes de qualité à ce que nous prescrivons maintenant en matière d'écologie. Après, nous n'avons pas créé une Maison de l'Écologie.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN avait certainement besoin de le savoir et de l'entendre. Peut-être va-t-il changer son vote là-dessus.

Mme. FARDOUX : Je veux bien prendre la parole, mais je suis assez pantoise. Je ne sais pas quoi dire. Il y a un degré d'incompréhension entre vous et nous sur ce que c'est que l'écologie qui commence à atteindre des sommets, où je me demande si on va pouvoir continuer à réussir à se parler parce que je crois qu'on ne se comprend pas. Si véritablement vous pensez que parce que vous installez des racks à vélo sur la rue de la République, on peut facturer 250 000 euros dans le paysage de la transition écologique, qu'est-ce qu'on peut se dire ? Ça n'a pas de sens. Vous ne pouvez pas dire : « Maintenant, tout est écologie. Et donc, on peut récupérer des crédits fléchés écologiques pour tout. » Cela n'est pas possible. Cela n'a pas de sens. Nous voterons évidemment contre cette délibération.

M. ROUSSET : Madame FARDOUX, ma phrase citait les racks, mais citait aussi l'agrandissement des trottoirs, le rétrécissement de la chaussée, la limitation de la vitesse à 30 km/h. Tout cela entre dans le cadre de la voirie que nous travaillons. Et oui, ces domaines-là font partie du développement durable. Une ville où il fait bon vivre et où les gens se déplacent avec des modes de transport doux plutôt que la voiture à tous crins, c'est plutôt l'objectif de nos travaux concernant la voirie.

M. le Maire : Madame FARDOUX, il y a plusieurs niveaux d'écologie. Il y a un niveau international, il y a un niveau national puis un niveau métropolitain, et Dieu sait si notre présidente, Madame VASSAL est engagée aussi sur ce sujet-là, dans lequel il y a un niveau du développement économique. A ce titre, nous travaillons sur l'installation d'une usine de panneaux solaires sur l'ouest de la Métropole, ce qui est un véritable pas en avant parce que la France, aujourd'hui, n'est pas autonome sur ce sujet et que nous allons pouvoir développer et fabriquer des panneaux solaires alors qu'actuellement, ils viennent de Chine avec un bilan carbone catastrophique. Tout est écologique, bien sûr. Et il y a également un niveau local. Ce n'est pas nous, ici, sur Aubagne qui allons construire une usine pour des panneaux photovoltaïques. Chacun doit se mettre, dans cette démarche-là, à son niveau. Quand le Président de la République ou quand le Gouvernement engage des projets d'envergure nationale, nous n'avons pas l'argent pour le faire. Nous devons le faire à la dimension de la ville d'Aubagne. Et je crois que c'est quand tous les niveaux se correspondent et quand tous les niveaux s'engagent que nous allons pouvoir véritablement changer la vie de nos concitoyens et être exemplaires sur ces sujets. Nous participons à cette exemplarité du développement durable, du développement écologique positif. Voilà quelle est notre position et nous la défendons.

La délibération n° **09-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ.

10-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**Approbation de la signature de la Convention à intervenir avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie.**

M. ROUSSET : Dans le cadre de la revue de presse réalisée par la Direction de la Communication à l'intention des utilisateurs internes à la Ville d'Aubagne, celle-ci est tenue de déclarer au Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie, le CFC. En effet, cet organisme est agréé par le Ministère de la Culture pour représenter les auteurs et les éditeurs dans la gestion collective de leur droit de partage numérique et papier. C'est pourquoi cette délibération propose d'établir une convention définissant notamment, les conditions de recours à la reprographie et d'autoriser le Maire à la signer. Il faut savoir que cette convention a une durée de deux ans, renouvelable pour un an chaque année. On estime que le coût devrait être entre 2800 et 3000 euros par an, sachant que cela varie en fonction du nombre d'articles de presse copiés et diffusés au cours de l'année.

M. le Maire : Sur cette délibération, Madame BOUGEAREL, vous vouliez intervenir.

Mme BOUGEAREL : Merci, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous dire qui sont les 40 destinataires de cette revue de presse ?

M. le Maire : L'ensemble des services est destinataire. Donc, une revue de presse qui est ensuite diffusée dans l'ensemble des services.

La délibération n° **10-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

COMMISSION « SPORT ET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS »**11-260923 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire****Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition de la Faculté des Sciences et du Sport.**

M. le Maire : Merci Monsieur ROUSSET. Vous pouvez vous poser quelques secondes puisque nous allons avoir un certain nombre de délibérations avant de vous retrouver, en fin de Conseil Municipal. Je vous propose une délibération sur le sport qui va nous être apportée par Monsieur AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Tout d'abord, je tiens, Monsieur le Maire, à vous remercier pour ce bel hommage rendu à notre regretté ami Laurent GUIRAO, qui a tant œuvré pour notre ville. Le hasard, s'il y en a un, a voulu que ses obsèques aient lieu quelques heures avant notre Conseil Municipal. Permettez-moi également de remercier notre administration d'avoir exceptionnellement changé l'ordre de délibération afin de me permettre d'honorer une invitation, et à la fin de cette délibération, de donner une procuration à Madame Danielle MENET, ma collègue.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a pour objet l'approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux que la Ville met à disposition de l'antenne de la faculté des STAPS et du sport d'Aubagne, pour ses étudiants, dans le cadre de l'enseignement sportif. Fonctionnement que nous avons également pour les collégiens, les lycéens avec le Conseil Départemental et la Région Sud. Il est important de rappeler que la

mise à disposition de ces équipements a toujours fait l'objet de gratifications. Et que c'est la Direction de l'Éducation qui s'en est occupée, hormis pour les années scolaires 2021-2022, et 2022-2023 car, au regard de la pandémie, une gratuité avait été accordée. Par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal approuve les tarifs à appliquer à l'occasion de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux à la faculté des Sciences et du Sport, tarifs identiques à ceux de la Région Sud.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen et d'une approbation en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

La délibération n° **11-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

M. le Maire : Nous changeons donc de thématique. Nous passons à l'Aménagement du Territoire. Quatre délibérations, et c'est Monsieur Yoann LÉANDRE qui va nous les rapporter. Monsieur LÉANDRE, vous avez la parole pour la première d'entre elles, c'est-à-dire la numéro 12.

COMMISSION « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

12-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire

Approbation d'une convention de Servitude ENEDIS Parcelles : BN 0268 La Coueste.

13-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire

Approbation d'une convention de Servitude ENEDIS Parcelle : CR 964 – 965 Beaudinard Ouest CITÉRAMA.

M. LÉANDRE : Merci, Monsieur le Maire. Deux délibérations, la 12 et la 13, qui concernent des approbations de conventions de servitude avec Enedis. Donc, la première, la 12. Une convention de servitude avec Enedis concernant la parcelle BN0268 à La Coueste. Cette délibération a pour objet d'autoriser à titre de servitude réelle et perpétuelle le passage d'une canalisation sous-terrainne d'une longueur de 17 mètres sous la parcelle BN 0268 sise Avenue de La Coueste. Ces travaux, comme ceux déjà approuvés par délibérations, entrent dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique.

Et ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LÉANDRE. Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ? On est sur la première, mais l'esprit de la deuxième, je suppose, est le même.

M. LÉANDRE : Tout à fait. La treizième concerne également une convention de servitude avec Enedis concernant les parcelles CR0964 et 0965 sis Beaudinard-Ouest, secteur Citérama. Cette délibération a pour objet, également, d'autoriser à titre de servitude réelle et perpétuelle le passage de câbles aériens sur une longueur de 70 mètres sur ces parcelles, sises Beaudinard-Ouest, secteur Citérama.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

La délibération n° **12-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

La délibération n° **13-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

14-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire

Instauration de l'obligation de déposer une Déclaration Préalable de Travaux à l'édification de clôtures.

M. LÉANDRE : La 14^{ème} délibération concerne l'instauration de l'obligation de déposer une Déclaration Préalable de Travaux à l'édification de clôtures. Les clôtures contribuent à la qualité des paysages urbains et naturels. Elles sont réglementées par le PLUI du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Cette délibération a pour objet l'instauration de l'obligation, de déposer désormais, une déclaration préalable pour l'édification de clôtures afin de faire opposition aux clôtures ne respectant pas le document d'urbanisme en vigueur ou si elles sont incompatibles avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets éventuellement non conformes ou le développement de contentieux.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

M. le Maire : Pas d'intervention sur cette délibération ?

La délibération n° **14-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

M. le Maire : Merci, Monsieur LÉANDRE, il vous reste la délibération numéro 15.

15-260923 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LÉANDRE, Adjoint au Maire

Approbation de l'acquisition d'un terrain auprès du Groupe PROMOGIM Quartier des Solans.

M. LÉANDRE : La 15^{ème} délibération concerne l'approbation de l'acquisition d'un terrain auprès du groupe Promogim, quartier des Solans. Cette délibération a pour objet d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique, comme prévu initialement dans le permis de construire, d'un terrain d'une surface de 4 415 m², auprès du groupe PROMOGIM, situé à l'angle des chemins des Solans et des Boyers, afin de réaliser un parc public et un parking selon les attentes des habitants. C'est la parcelle CM n° 2138.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, cette délibération pourrait paraître anodine et même plutôt plaisante. La ville récupère, sans n'avoir rien à déboursier, un terrain de 4 000 m² sur lequel elle va pouvoir construire un parking et un parc public. Quelle aubaine !

Permettez-nous de raconter l'histoire autrement, pour voir si c'est toujours aussi plaisant. Un promoteur achète un grand terrain et construit dessus 130 logements. Il sous-dimensionne les parkings, ce qui provoque le chaos dans tout le quartier, avec du stationnement anarchique. Et puis, ensuite, au lieu de construire le parking complémentaire et le parc promis à tous, il offre le terrain à la Ville qui va réaliser les travaux à sa place, avec de l'argent public. C'est moins séduisant, tout d'un coup. Sérieusement, vous pensez que ça peut passer tranquillement, ce genre de cadeau fait au promoteur PROMOGIM ? Vous pensez

.../...

que ça ne se voit pas. C'est une honte. Le quartier des Solans est l'un des plus prisés de la ville. Les logements se vendent à des prix exorbitants. Le groupe PROMOGIM a réalisé l'an dernier une marge brute de 14 millions d'euros sur sa seule maison mère et il ne trouve pas les financements pour construire lui-même un parking et un parc. Il faut que ce soit la Ville qui paye. Nous sommes ébahis non pas par les appétits toujours aiguisés des promoteurs, ça, on s'en doute mais que vous y cédiez à ce point, c'est ahurissant. Nous savons que nous sommes minoritaires et nous siégeons avec vous depuis trois ou six ans et nous savons donc que jamais nous ne parviendrons à vous faire changer d'avis. Cette délibération sera donc adoptée. Vous allez offrir à PROMOGIM le prix des travaux qu'il aurait dû réaliser lui-même. Mais que notre présence serve au moins à dénoncer cette situation inconcevable, et à vous interroger sur des éléments périphériques à ce dossier. Allez-vous finir par forcer PROMOGIM à recréer le fossé pluvial qu'il a bétonné ? Ou à trouver au moins une solution pour éviter que la traverse du Grand Chêne ne soit inondée à chaque forte pluie. Allez-vous lui envoyer la facture du débroussaillage qui a été réalisé cet été, par les agents municipaux ? En anticipation, sans doute, de cette cession. Allez-vous limiter l'imperméabilisation des sols, sur ce parking que vous allez construire vous-mêmes, en évitant, au contraire du parking de l'école de Beaudinard, par exemple, de le recouvrir de bitume ? Allez-vous poursuivre la concertation étriquée, car limitée au CIQ peu représentatif ? Ou allez-vous enfin permettre à tous les habitants du quartier de s'exprimer au sujet du futur parc ? Vous voyez, on en revient toujours au même thème, finalement. La proximité avec les promoteurs ou avec le BTP et l'absence de concertation réelle. C'est bien peu varié, c'est assez lassant et très énervant, pour tout dire.

M. LÉANDRE : Je vous réponds, Madame FARDOUX. Comme je vous le disais, le permis de construire a été validé en 2014. Sauf que ce projet, comme vous le savez, je pense, a été validé bien avant. Et avant l'équipe municipale qui a été élue en 2014. L'équipe qui est arrivée, si je ne dis pas de bêtises, je parle bien sûr, sous couvert de Monsieur le Maire et de mes collègues, a réussi à négocier avec le promoteur pour, effectivement, que le projet soit redimensionné parce qu'il était énorme. Je pense qu'il y a beaucoup d'Aubagnais qui le savent. Vous nous dites tout le temps : « vous bétonnez, vous bétonnez... » Monsieur le Maire, Madame LEVASSEUR à mes côtés, qui avait effectivement le poste d'adjoint auparavant, ont fait le maximum pour que le sujet soit renégocié à taille humaine, comme on l'a souhaité quand la précédente mandature a été élue en 2014. Donc, il n'y a pas de surprise, il y a une continuité en 2020.

Il y a une négociation qui a été faite. Vous l'avez dit. C'est un terrain qui vaut de l'or. Tant mieux que la commune puisse en bénéficier. Tant mieux. Je sais que depuis que je suis élu, les habitants me disent : « J'ai besoin d'espace pour garer mon véhicule, pour que ce ne soit pas anarchique. » Tant mieux qu'on puisse créer un parc. Il me semble que la vision écologique est que nos habitants puissent se balader dans un parc près de chez eux. C'est l'attente de tout habitant qui rentre à la fin de sa journée, de pouvoir aller se balader tranquillement. Je suis ravi de présenter cette délibération ce soir. Et je pense que les équipes auparavant ont fait leur maximum pour mener à bien cette négociation de redimensionner, pour également que le terrain nous revienne et qu'on puisse écouter les habitants comme leurs aspirations aujourd'hui. Ils habitent là depuis maintenant neuf ans donc ils connaissent, effectivement, leurs besoins : « Je rentre du boulot, je peux garer mon véhicule. Et ensuite, je vais me balader avec mes enfants, avec un animal de compagnie. » On donne cette opportunité aux habitants. Je pense que c'est notre rôle d'élus de pouvoir mettre en œuvre ce projet.

M. le Maire : Madame FARDOUX, si vous le permettez, vous vous êtes tirée une balle dans le pied. Nous n'étions pas dans l'affaire quand ce promoteur immobilier a discuté avec nos prédécesseurs. Ce sont eux qui ont fait ce choix. Donc, la critique que vous nous avez sortie là, c'est une critique que vous adressez à votre propre groupe qui était présent aux affaires. Madame FARDOUX, vous devez discuter quand vous préparez le Conseil Municipal parce que Madame GIOVANNANGELI et Monsieur SALONE, qui étaient là, savent très bien que l'opération PROMOGIM est une opération menée par la majorité avant 2014. Vous vous êtes tiré une balle dans le pied, Madame FARDOUX. Parce que vous avez fait une critique pour vos anciennes collègues. Vous allez pouvoir répondre. Mais vous faites une critique d'une décision prise précédemment par la majorité et vos collègues qui siègent avec vous, Madame GIOVANNANGELI et Monsieur SALONE. Nous vous écoutons.

Mme FARDOUX : J'entends ce que vous me dites. Mais en même temps, vous nous dites : « Depuis neuf ans, je suis Maire de cette ville. Et je n'ai rien pu faire pour forcer PROMOGIM à payer lui-même son parking et le parc. » Vous pouvez me dire que le permis de construire a été accordé avant 2014.

M. le Maire : Pas que le permis de construire, la totalité de l'opération.

Mme FARDOUX : Et moi, je prétends que, sans doute, vous avez la possibilité de faire des négociations qui ne se limitent pas, comme dit Monsieur LÉANDRE, à limiter la taille de l'opération immobilière. Mais que cette négociation, bien évidemment, quand quelqu'un s'installe dans le quartier des Solans avec un grand terrain, il doit construire assez de places de parking pour chacun des habitants. Et pas insuffisamment. Il ne doit pas créer le chaos dans le quartier. Et s'il y a besoin d'un parc, ce n'est pas à la Ville de le payer. Vous pouvez dire ce que vous voulez, vous êtes Maire depuis neuf ans. Ne me dites pas que vous n'avez pas la main pour forcer PROMOGIM à faire ces travaux. Je ne le crois pas. Et personne ne le croit.

M. le Maire : Madame FARDOUX, la municipalité précédente disait : « Nous ne faisons pas de places de parking parce que nous voulons que les gens se déplacent par les transports collectifs. » Ils avaient envisagé la construction de 250 logements. 250 logements ! Nous avons réussi à faire descendre à 125 logements, la moitié. Madame FARDOUX, vos amis qui sont à côté de vous, ce sont eux qui ont pris ces décisions. Nous avons ramené à des proportions qui étaient des proportions de négociations que nous avons pu faire. De la même manière que tout le monde se plaint que du côté de la Tourtelle, Rousselot n'a pas de places de parking, on le sait. On le sait. Ce n'est pas nous. C'est la précédente majorité qui disait : « Les gens ont une seule place de parking. Ils n'ont qu'à prendre les transports en commun. » C'était une volonté politique de nos prédécesseurs, de vos amis. Madame FARDOUX, j'ai l'impression que vous manquez un peu, si vous me le permettez, d'historique sur la ville d'Aubagne. Vous avez à côté de vous des gens qui ont cet historique. Il faut discuter avec eux avant de venir faire des déclarations qui montrent à l'évidence qu'un : vous n'avez pas travaillé ce dossier, deux : vous êtes à côté de la plaque. Vous vous êtes tirée une balle dans le pied, Madame FARDOUX. Je suis désolé de vous le dire. On a fait le tour, je pense. Ne vous énervez pas, Madame FARDOUX. On a fait le tour de cette délibération. Je vous ai redonné la parole, comme cela est écrit dans le règlement intérieur, je suis maître de cette assemblée. Je clos le débat. Vous vous êtes exprimée à deux reprises sur le sujet, vous vous êtes tirée deux fois une balle dans le pied.

La délibération n° **15-260923** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2) et PERRIN-TOININ,
Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2).

M. le Maire : Merci Monsieur LÉANDRE de nous avoir rapporté ces quatre délibérations. Nous entrons maintenant dans une séquence Finances, Budget, Économie et Emploi. Il y a neuf délibérations, c'est Madame MENET qui va nous les rapporter.

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ÉCONOMIE, EMPLOI »

16-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire

Approbation du Budget Supplémentaire 2023 du Budget Principal.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Cette première délibération porte sur l'approbation du Budget Supplémentaire, du budget principal de l'année 2023. Le budget supplémentaire est destiné à reprendre les résultats de l'exercice précédent et permet d'ajuster en dépenses et en recettes les prévisions inscrites au BP que nous avons voté en décembre 2022, et à intégrer dans le budget les restes à réaliser de l'année précédente.

Je vais essayer de ne pas vous noyer dans trop de chiffres et appuyer simplement sur les montants principaux que nous avons ajustés, en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. Pour le fonctionnement, au niveau du chapitre 011, dans les dépenses que nous avons rajoutées, c'est un montant de 423 000 euros, qui correspond principalement à des compléments de factures d'honoraires relatives à des prestations. Nous avons aussi la récupération de la maintenance des bornes d'incendie. Une compétence de la Métropole qui nous a été redescendue, comme à toutes les communes. Et nous avons aussi des rémunérations d'avocats ou de cabinets d'expertise qui sont comprises dans ces montants-là. Il s'agit aussi de frais bancaires liés à l'emprunt obligataire que nous avons souscrit en 2023, que nous avons aussi comptabilisés dans ce chapitre-là.

Le chapitre 012, qui est le chapitre des dépenses de personnels, nous l'avons ajusté pour près de 325 000 euros, en raison de l'application du Décret du 29 juin 2023, qui revalorise le point d'indice de 1,5 %, à compter du 1^{er} juillet 2023 et attribue également des points d'indice majorés pour les indices bruts 367 à 418. Comme vous le savez, ce sont des décisions qui sont prises par le Gouvernement, concernant l'augmentation du point d'indice. Ce qu'on approuve, bien sûr, en totalité vu le problème de pouvoir d'achat et l'inflation. Il est tout à fait normal que ce point d'indice soit revalorisé. Néanmoins, ces décisions prises par l'État sont, comme vous le savez, à la charge des collectivités. Cela veut dire que toute augmentation du point d'indice, nous en avons déjà eu une en juillet 2022, est supportée par les finances de la commune, pendant six mois en 2022 et sur toute l'année pleine 2023. À cela se rajoute cette nouvelle augmentation du point d'indice qui grève encore d'autant plus les finances de la commune. Et une fois de plus ces argumentations ne sont pas compensées par des dotations de l'État. Ce sont des décisions, encore une fois, que nous approuvons, bien sûr, mais qui sont de plus en plus difficiles à gérer au niveau des finances des collectivités. Pour finir le 012, on annonce aussi, par ailleurs, suite à ce décret, l'attribution de cinq points d'indice à compter du 1^{er} janvier. Cela veut dire que les augmentations vont quand même continuer. Encore une fois, tant mieux. Mais cela sera aussi, bien sûr, à la charge de la commune. On devra prévoir cela dans le budget 2024.

Pour le chapitre 65, nous avons 194 000 euros qui correspondent à la régularisation comptable liée à des créances irrécouvrables, bien sûr, en accord avec le service de gestion comptable d'Aubagne. Mais également dans des admissions de non-valeurs, des créances éteintes et des déficits de régie, dont nous parlerons tout à l'heure, dans la délibération suivante.

Au chapitre 66, nous avons rajouté 1 368 000 euros. Cette révision de la prévision budgétaire du budget 2023 porte au niveau des intérêts courus, des intérêts de la ligne de trésorerie et aussi des intérêts des emprunts à taux variables, que nous avons aussi réajustés en cours d'année. Au-delà de ces impacts comme nous vous l'avons signalé en Commission Finances, il est régularisé une erreur matérielle de saisie, qui a été faite au budget 2023. Comme Madame la Directrice des Finances vous l'a expliqué, c'est au moment de la préparation du BS qu'on a recensé les besoins du service et que l'on a pointé la dette que nous avons à revoir. On s'est rendu compte qu'il y avait une erreur au BP, donc nous corrigeons cette erreur aujourd'hui. Nous corrigeons cette erreur dans l'année 2023, comme nous devons le faire.

Sur le chapitre 67, nous avons rajouté 79 000 euros. C'est un poste qui prévoit une annulation de titres de recettes, dans le cadre de la conventions de gestion pour le tramway. Ce sont des écritures de régularisation aussi.

En recettes supplémentaires, quelques points. Au chapitre 013, nous avons 302 000 euros. C'est un poste qui enregistre les remboursements d'assurances statutaires : Sofaxis et La Caisse d'Assurance Retraite aussi et de santé au travail. Nous avons reçu ce montant-là, exactement 302 389 euros, qui correspond aux indemnités journalières de Sécurité Sociale pour les personnes qui sont absentes en raison de maladie, en cours d'exercice.

Nous avons aussi, au chapitre 70, la régularisation des conventions de gestion avec la Métropole. Et nous avons un ajustement du remboursement du budget annexe des pompes funèbres et du budget principal. C'est une écriture que nous faisons pour les deux budgets en même temps : le budget principal et le budget annexe des Pompes Funèbres. C'est pour cela qu'on vous avait indiqué précédemment que l'on devait passer ces deux budgets supplémentaires en même temps, parce qu'il y a des écritures concomitantes.

Nous avons également, sur le chapitre 73, des recettes importantes comme l'attribution de compensation majorée de 176 862 euros. Cela correspond à ce que je vous disais tout à l'heure : la compétence DECI : (Défense Extérieure Contre l'Incendie) qui est redescendue au niveau des communes, donc pour un montant de 176 000 euros.

Nous avons aussi la dotation de solidarité communautaire, qui a été instituée cette année par la Métropole, qui est répartie, bien sûr, entre les communes membres. Le montant alloué à la Ville d'Aubagne, pour cette année, est de 452 550 euros. C'est une dotation, bien sûr, qui se reconduira chaque année dont le montant pourra éventuellement changer. Mais pour 2023, c'est ce montant-là qui nous a été alloué.

Juste un point sur l'investissement, nous avons passé des opérations en budget d'investissement. Sur le chapitre 16, nous avons réajusté à la baisse, un montant de 40 000 euros, sur le remboursement du capital d'emprunt. Nous avons prévu plus et on a baissé ce remboursement. Nous avons rajouté 1 051 000 euros de dépenses et

d'investissements supplémentaires, dont vous avez le détail dans la note jointe à cette délibération et avec le détail de toutes les opérations que nous avons orientées.

Autre point sur les recettes d'investissement supplémentaire que nous avons eues, du FCTVA en plus, donc 177 000 euros, dont nous avons eu la notification de l'État. Nous avons aussi d'autres notifications de financements de nos partenaires, notamment la Métropole, le Conseil Départemental et la Région. Nous avons reçu ces notifications pour un montant de 501 000 euros. Nous avons aussi enregistré ce montant-là.

Et dernier point sur le chapitre 16, dans l'emprunt, nous avons ajusté l'emprunt de 660 000 euros, par rapport à l'inscription budgétaire, bien sûr, pour financer toutes les dépenses supplémentaires puisque, comme vous le savez, les communes, contrairement à l'État, peuvent emprunter, mais pour financer de l'investissement. Nous n'avons pas le droit d'emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement. Cela est très regardé et très encadré.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ?

M. GRANDJEAN : Plusieurs remarques. C'est un budget supplémentaire. Il ne modifie pas l'équilibre général et les choix politiques qui ont été les vôtres au moment de voter le budget primitif. De la même façon qu'on s'est opposés au budget primitif, on s'opposera au budget supplémentaire. Quelques remarques tout de même sur ce document. D'abord, Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous avez pris un ton très professoral à l'égard de Madame FARDOUX. Il y a quand même dans ce budget supplémentaire le rattrapage d'une erreur dite matérielle de 1,2 million d'euros. 1,2 million d'euros qui avaient été oubliés dans les charges financières. 1,2 million d'euros, presque 2 % du budget de fonctionnement. Ça devrait appeler à un peu plus d'humilité dans votre façon d'intervenir et de distribuer les bons et les mauvais points dans cette enceinte. Certes, l'erreur est humaine, mais tout de même celle-là est majeure.

Un mot sur la revalorisation du point d'indice. On comprend aux 300 000 et quelques euros qui sont ajoutés au chapitre 012 que vous avez décidé de vous limiter à ce que l'État vous oblige à faire, ce qui est déjà extrêmement minimaliste, la revalorisation du point d'indice de 1,5 %. Tout à l'heure, Madame FARDOUX, dans son propos liminaire, a parlé de la prime d'inflation. À cela, je n'ai pas entendu vraiment de réponse. Elle est dans les chiffres. La prime inflation n'est pas budgétée. Il va falloir maintenant publiquement l'assumer. Pourtant, cette prime inflation est là pour combler l'écart abyssal qu'il y a entre la revalorisation qui est faite sur le salaire des agents de la commune et la réalité de leurs dépenses contraintes : celles de l'énergie, celle de l'alimentaire de base, dont l'inflation, on le sait, dépasse les 10 % sur l'année 2023. Vous nous dites : « On ne peut pas faire plus. L'État nous oblige à faire une dépense supplémentaire, il n'y a pas de compensation. » Il faut quand même faire un petit peu attention avec le propos. Nous sommes dans la période où tout le monde a reçu sa taxe foncière, où chacun s'apprête à la payer au mois d'octobre. Le taux de la ville d'Aubagne reste inchangé, mais tout le monde voit bien que l'État a produit une forte augmentation des bases de valeur des biens. Et que donc, mécaniquement, le taux s'applique sur une base plus forte, largement plus forte, et donc les recettes augmentent. Ces recettes ne vont pas profiter aux agents ou à la marge. Et nous considérons que ce n'est pas juste au regard du travail qu'ils fournissent.

Deux points encore. Le premier concerne l'emprunt. Dans les recettes d'investissement, on augmente de 600 000 euros notre emprunt. OK, assumons. On est à 6,6 millions d'euros de capital emprunté cette année 2023. Ça commence à faire des sommes importantes. Souci, ces investissements profitent peu aux investissements écologiques qui pourraient nous rapporter pourtant en termes de diminution de nos coûts et même de nouvelles recettes. Je pense notamment aux panneaux solaires. Mais peut-être faut-il attendre la création de l'usine. Deuxième problème, on emprunte cher. Les taux d'emprunt sont à 4,6 %. On le voit dans la délibération. Ce sont des emprunts qui sont chers. Et je voudrais dire ici qu'on avait attiré votre attention quand vous avez pris vos fonctions au sein de la ville. Pas en 2014, c'était une année de transition. Mais ensuite, entre 2014 et 2018, il n'y a pas eu d'investissement dans cette ville. C'était le choix de ne pas emprunter, d'avoir des lignes d'emprunt à zéro ou presque. Il n'empêche qu'à ce moment-là, les taux d'intérêt n'étaient pas ceux que l'on connaît aujourd'hui. Et puisqu'on emprunte sur 20 ans, force est de constater qu'alors que vous vous revendiquez comme toujours d'excellents gestionnaires sur ce coup-là, vous avez manqué la temporalité.

Dernière chose, je reviens sur le chapitre 024, celui des cessions d'actifs. On constate dans ce budget supplémentaire que rien ne change. Les restes à réaliser, ceux que nous avons vendus il y a fort longtemps, mais qui ne sont toujours pas rentrés dans les caisses de la commune, restent à réaliser. Cela veut dire quoi ? Mais cela veut dire qu'il manque 5,2 millions d'euros dans les caisses de la commune. On peut le comprendre quand il s'agit de compromis qui ont été signés il y a un an, un an et demi, voire deux ans, dans des cas très particuliers et des opérations très complexes. Mais là, ces 5,2 millions qui manquent dans les comptes de la Commune, c'est la cession campagne Roux au Département, cession qui a été réalisée, compromis de vente signé le 18 décembre 2018. Cela fait bientôt cinq ans que ce compromis a été signé et que les sous ne sont pas rentrés dans les caisses de la Commune. C'est le Département, on peut avoir une mansuétude parce que, par ailleurs, il aide tellement les finances de la Commune. Pour ce qui concerne le terrain de Berlioux, compromis de vente le 16 septembre 2020 mais on se souvient que la délibération, j'ose le dire, passée un peu à la hussarde au dernier Conseil Municipal avant les élections 2020, au mois de décembre 2019, avait déjà fixé le prix. C'est-à-dire qu'on a une décision politique de vendre ce terrain à un promoteur, qui date de décembre 2019. On arrive bientôt à décembre 2023. Et les 1,6 million ne sont pas rentrés dans les caisses de la Commune. Sans doute que le promoteur nous en remercie.

Pareil pour Novelis. Un peu plus récent quand même. Le compromis de vente a deux ans, il est à la hauteur de deux millions d'euros, et toujours rien dans les caisses de la Commune. Ce sont des restes à réaliser.

Je termine mon intervention sur cette question : est-ce que la Commune a réellement vocation à être la banquière des promoteurs immobiliers qui agissent sur notre commune ?

M. le Maire : Monsieur SALONE.

M. SALONE : Monsieur le Maire, vous le savez, le BS est un réajustement du budget de la Ville. C'est un exercice qui est toujours compliqué à expliquer aux Aubagnaises et aux Aubagnais, vu le tombereau de chiffres et de pourcentages déversés comme cela. Surtout quand il s'agit de comparer les données, dans la mesure où l'on sait qu'entre le BP, le BS, les DM et, *in fine*, les comptes administratifs, les choses peuvent

être différentes. Je pense que vous pouvez remercier le service financier qui fait un excellent travail. Dans tout cela, je n'ai pas compris la stratégie financière à long terme. Mais cela viendra peut-être un jour. Et toujours pareil, le budget est la vie des Aubagnais et des Aubagnaises, ils en jugeront en temps voulu. J'ai quand même noté deux ou trois petits points intéressants. Denis en a dit quelques-uns. En fonctionnement, les dépenses courantes, les chapitres 011 et 65, augmentent de 4 %, soit 2,72 millions d'euros. Par contre, les charges de personnels, chapitre 012, augmentent, elles, que de 1 %, soit 370 000 euros. Les charges financières, chapitre 66, explosent de plus de 49 %, soit 2 720 000 euros. Mais il faut minorer cette somme, parce que, ça a été dit, il y a eu une erreur d'écriture de plus 1,2 million, d'après les dires de la commission. Cela a été dit par Madame MENET. Et là, personnellement, j'aimerais bien que la banque fasse la même erreur sur mon compte, cela m'aurait fait bien plaisir. Celle-là, je ne pouvais pas m'empêcher de la faire, elle est quand même pas mal. Au niveau des recettes, la fiscalité a augmenté de 23 %, soit 9 272 000 euros, dus notamment à la forte revalorisation forfaitaire de base pour tenir compte de l'inflation. Par rapport à l'investissement, avec les restes à réaliser, les dépenses d'équipement augmenteraient de 47 %, soit 4 512 000 euros. Ce qui ferait un total de 14 097 000 euros. Alors qu'en 2022, ce n'était que de 6 millions. J'ai été un peu surpris sur les chiffres, c'est pour cela que je les fais ressortir. Pour terminer, toujours le même problème, un peu plus de 6 millions en 2023, les emprunts augmentent encore cette année, et depuis 2013, cela commence à faire pas mal d'emprunts. Voilà, Monsieur le Maire, j'ai été le plus court possible.

M. ROUSSET : J'étais en train de faire mes calculs, justement concernant la masse salariale. Monsieur GRANDJEAN, vous dites que c'est minimaliste, l'augmentation du 012. Je vous signale quand même que, 1,5 % du 012, c'est 400 000 euros. Donc, 275 000 euros pour les six mois et 50 000 euros de revalorisation de la grille indiciaire. Ce n'est pas négligeable. Je réponds aussi en même temps à votre questionnement sur la prime au pouvoir d'achat. D'abord, on réservera la réponse aux organisations syndicales que nous rencontrons dans la semaine. Je voudrais simplement vous signaler une chose. Le salaire moyen net d'un agent de la ville d'Aubagne est de 2 200 euros nets. Ce n'est pas moi qui le dis c'est dans les négociations que nous avons eues avec les organisations syndicales, ce sont elles-mêmes qui ont annoncé ce chiffre. Je comprends que l'inflation pèse et qu'effectivement, il y a des difficultés. Mais je pense à tous ceux qui sont en dessous de ce salaire minimum et je me dis que la situation des agents de la ville d'Aubagne peut être difficile pour certains, parce que c'est une moyenne. Mais que globalement, les 906 agents de la Ville d'Aubagne, sont peut-être un peu plus armés que d'autres pour faire face à cette inflation. Voilà ce que je voulais vous dire. Et pour terminer, on aurait pu aussi pouvoir faire ce que nous avons fait l'année dernière, c'est-à-dire compte tenu de la situation, ne pas verser le complément indemnitaire, le fameux CIA. Je vous confirme que Le Maire avait pris un engagement fort auprès des syndicats et que cette année, le CIA sera versé. Ce sera là aussi un élément qui permettra de lutter quelque peu contre l'inflation. Sachant qu'en plus, ce sera certainement un CIA qui prendra en compte les petits salaires.

M. le Maire : Madame MENET sur la partie finances.

Mme MENET : Sur la partie finances. Tout d'abord, vous m'avez interpellée tous les deux sur les côtés emprunt et stratégie financière. J'ai mal compris votre chiffre, Monsieur GRANDJEAN. On est à 6,3 millions et on rembourse 9,7 millions de capital de dettes. Donc on se désendette quand même de 3,4 millions. C'est quand même quelque chose d'assez

.../...

conséquent et c'est notre politique. Je rejoins justement la demande de stratégie financière de Monsieur SALONE. Notre stratégie financière est simple, mais alors basique : désendettement, premièrement, l'endettement auquel vous avez participé dans une vie antérieure, il ne faut pas l'oublier. Nous, dans notre nouvelle vie, depuis que l'on est arrivé en 2014, la priorité, c'est le désendettement, c'est le point numéro un de la stratégie. On ne peut pas faire mieux parce qu'on est bien obligé. Point numéro deux, c'est l'investissement. L'investissement, parce que comme vous pouvez le constater, malgré cette dette énorme, abyssale que nous avons récupérée, nous manquons énormément de d'infrastructures sportives, culturelles. Nous manquons aussi, bien sûr, de travaux, nous l'avons déjà évoqué, des voiries, mais nous manquons énormément et de beaucoup de choses pour le confort et pour la qualité de vie et le cadre de vie des Aubagnaises et des Aubagnais. Donc, notre investissement, c'est aussi le point numéro deux. Le point numéro trois, bien sûr, maîtriser nos dépenses de fonctionnement. C'est une priorité que l'on a aussi engagée, depuis notre arrivée, on maîtrise nos dépenses de fonctionnement, on fait au mieux. On regarde toutes les dépenses pour s'assurer qu'elles sont bien effectives, qu'elles sont bien justifiées. C'est un travail de longue haleine et les services, que je remercie au passage, participent bien sûr à cette analyse et à cette vision que nous avons des finances de la commune. Bien sûr, le quatrième point aussi, c'est de ne pas augmenter le taux des impositions locales, les taux locaux de la taxe foncière. C'est un engagement qu'a pris Monsieur le Maire, en 2014, que nous avons reconduit en 2020. C'est quand même aussi une stratégie financière qui me semble assez importante à souligner parce que les Aubagnais, depuis 2014, n'ont pas vu leur taux d'impôt foncier augmenter. Cela fera dix ans l'année prochaine. Donc, je pense qu'il y a quand même très peu de communes qui ont fait ce choix, surtout dans la situation où nous sommes, comme vous le savez, les difficultés financières que nous avons. Il y a quand même aussi très peu de communes qui n'auraient pas été dans cette situation. Beaucoup de communes auraient été tentées justement de faire appel à cette augmentation de taux. Et nous l'avons vu cette année, pour ne citer que Paris, 62 % d'augmentation de taux, c'est quand même important. La ville de Grenoble aussi, une ville que peut-être vous connaissez, qui a augmenté de 21 % ses taux. On a résisté et c'est compliqué, je vous l'avoue, et vous le voyez à chaque budget. C'est compliqué de résister, de tenir nos engagements parce que c'est important pour nous, pour l'équipe municipale, pour Monsieur le Maire, de tenir nos engagements. Mais c'est très compliqué et nous l'avons vu encore tout à l'heure, avec l'augmentation dans le 012, de toutes ces dépenses. C'est bien sûr l'inflation qui, comme elle touche le particulier, touche aussi les collectivités dans l'augmentation des prix des produits que nous achetons et des prestations que nous demandons. Donc voilà notre stratégie, Monsieur SALONE. J'espère que j'ai répondu à votre question et que c'est beaucoup plus clair, dorénavant, dans votre esprit, ce vers quoi nous voulons aller.

Le deuxième point est le rattrapage de l'erreur matérielle. Oubliez, vous avez parlé d'humilité, vous avez parlé d'une erreur majeure. Je voulais quand même vous rappeler aussi quelques faits que nous avons vécus tous ensemble, notamment lors du dernier du Conseil du 15 novembre 2022. Nous avons voté une délibération pour prendre en charge un solde débiteur de 889 000 euros, qui paraissait dater de 2006 et n'avait jamais été régularisé par la gouvernance précédente. Et là, Monsieur GRANDJEAN, je ne me souviens pas vous avoir entendu dire : « Waouh ! » Peut-être que j'ai oublié, mais je ne me souviens pas vous avoir entendu manifester votre surprise quand il a fallu que nous régularisions cette erreur, la prendre en charge sur nos finances, l'étaler, 900 000 euros, c'est quand même pas mal. Et à l'époque, on se demande où étaient les bons contrôles et où étaient les responsabilités. Un deuxième point aussi, nous allons prendre en charge tout à l'heure la délibération numéro 20,

la somme de 110 000 euros correspondant à des déficits de la régie du pôle Enfance antérieurs à 2013. Là aussi antérieurs, à notre gouvernance, bien sûr. J'espère que vous avez gardé du « Waouh » pour tout à l'heure. Je compte sur vous. Où étaient aussi, à l'époque, les contrôles et où étaient aussi les responsabilités ? En 2013, la Chambre régionale des comptes a obligé la commune, toujours sous l'ancienne gouvernance, bien sûr, à inscrire dans sa comptabilité une dette de 36 millions d'euros. Cela correspondait à la soulte contractualisée avec la banque RBS, qui était restée, je ne sais plus sous quel coude, on ne savait pas où elle était, cette soulte, de 2009 à 2013 a été inexistante. On ne savait pas où elle était. La Chambre régionale des Comptes a demandé expressément à la Commune, qui avait convoqué à l'époque un Conseil municipal exceptionnel, pour enregistrer dans ses comptes, justement, cette dette de 36 millions d'euros dont on se demande aussi à l'époque où étaient les contrôles et où étaient les responsabilités de vos anciens, camarades de jeu. Et vous venez aujourd'hui mettre en cause la probité de l'administration et de la gouvernance, ou de l'élu. Je ne sais pas précisément, parce qu'une « erreur majeure » je pense que c'est quand même de la malhonnêteté intellectuelle de votre part. Nous avons fait une erreur au budget primitif 2023, erreur qui a été détectée par nos services jusqu'à des contrôles qui ont été faits en interne et nous la corrigeons en cours d'exercice 2023. Une erreur qui est sur le budget 2023. Où est le problème ? Votre volonté est de dénigrer l'administration. L'erreur est humaine. Vous l'avez dit. Il n'y a que celui qui ne fait rien, qui ne se trompe jamais. J'ai managé des équipes pendant près de 30 ans dans mon activité professionnelle, je les ai toujours soutenues, non pas par facilité ni par démagogie, mais par respect du travail effectué, par respect du professionnalisme, par respect des compétences qui ont été mises en œuvre. Aujourd'hui, je n'ai pas une responsabilité administrative. J'ai une responsabilité politique. À l'inverse de l'ancienne gouvernance, dont je vous ai rappelé les agissements il y a quelques minutes, soyez assurés, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que cette responsabilité politique, moi je l'assume pleinement. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. S'il n'y a pas d'intervention, il y a un point que Monsieur GRANDJEAN a abordé, Madame MENET, qui n'a pas été évoqué. Monsieur GRANDJEAN semble vouloir nous dire qu'on aurait dû emprunter il y a trois ou quatre ans, quand c'était à 1 % alors qu'aujourd'hui, c'est plus élevé. Je pense que Madame MENET, vous n'avez pas réagi, mais nous qui rencontrons les banques ensemble, avec le Directeur Général des Services et avec la Directrice des Finances, franchement, on se gosse. Parce qu'il y a neuf ans, huit ans, sept ans, six ans en arrière, aucune banque ne voulait financer Aubagne. Aucune banque ! On réussissait tant bien que mal à emprunter deux ou trois millions d'euros. Et les banques ne voulaient pas. Pourquoi ? Parce que nous présentions des comptes qui étaient des comptes catastrophiques, 164 millions d'euros de dette en 2014, nous étions la deuxième ville de France la plus endettée. Alors oui, aujourd'hui, parce que l'administration a bien travaillé sous la férule de Madame MENET et que nous avons réussi à rembourser cinq millions d'euros par an pendant six ans, c'est-à-dire une trentaine de millions d'euros. Alors les banques disent : « Tiens, cette administration, cette ville d'Aubagne, ces élus, ils disent et ils font, on peut leur faire confiance. » Et on se retrouve aujourd'hui dans une situation où, effectivement, parce que nous avons besoin d'emprunter, cela a été dit par Madame MENET parce que nous avons besoin de faire les travaux dans la ville, parce que nous avons besoin d'équipements, nous avons la possibilité d'emprunter plus que ce que nous le pouvions il y a quelques années en arrière. Mais ce n'est pas dû au hasard, C'est dû au fait du travail des équipes qui se sont succédées à la Direction des Finances. C'est dû au travail, effectivement, de Madame MENET qui gère cette délégation avec rigueur et sérieux. Voilà quelle est la vérité. Il ne suffit pas de clamer devant une assemblée : « Ah oui, il fallait emprunter il y a trois

ans, vous auriez mieux fait d'emprunter, les taux étaient plus bas.» On a bien fait d'emprunter, on s'est posé des questions quand on a emprunté aux taux qui sont ceux d'aujourd'hui. Et puis il y a six mois, quand on a fait ces emprunts, aujourd'hui, les taux sont largement supérieurs. Aujourd'hui, personne n'en est satisfait, en tout cas pas nous. Mais en tout cas, on l'a fait et les emprunts que nous avons faits sont de qualité. Voilà quelle est la vérité, Mesdames et Messieurs, quel est le cheminement dans lequel nous nous sommes engagés. Rigueur d'un côté, investissement de l'autre. Et c'est cette vision globale qui nous permet de dire aujourd'hui qu'Aubagne est sur une bonne voie. Même si, attention, et je l'ai toujours dit, nous sommes très endettés et nous resterons encore très endettés pendant très longtemps. Bien évidemment, nous savons que jusqu'en 2028, 2030, la situation de la Ville est particulièrement sensible. Merci, en tout cas aux services de la Ville, service financier, au Directeur Général des Services et à l'ensemble des services et des directeurs également, de permettre ce travail de fond qui donne aujourd'hui une décision modificatrice du budget qui est cohérente et qui montre tout l'engagement de la Ville et qui montre effectivement aux Aubagnaises et aux Aubagnais combien nous avançons et combien nous sommes sur la bonne voie. Voilà pour cette délibération qui est un moment important du débat municipal, puisque le budget est un moment important, mais une décision modificative qui arrive une fois ou deux dans l'année. Là, c'est la première décision modificative que nous portons de l'année 2023. Il était important de rappeler tous ces principes. Merci également, Madame MENET, de nous avoir permis et d'avoir permis à nos élus, à l'ensemble des élus, de mieux comprendre effectivement cette vision de stratégie financière. Mes chers collègues, je vais mettre aux voix cette délibération.

La délibération n° **16-260923** est adoptée à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2) et PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), M. GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et Mme BOUGEAREL (2).

17-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire

Approbation du Budget Supplémentaire 2023 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

M. le Maire : De manière, peut-être, un peu plus légère, le budget des Pompes funèbres, Madame MENET.

Mme MENET : Comme vous le savez, nous avons fait un travail de mise à jour sur ce budget annexe des Pompes funèbres. Nous avons, bien entendu, aussi profité pour faire des ajustements et intégrer le résultat. Réajuster dans les stocks, à savoir le stock final 2022 et le stock initial 2023. Nous avons des chiffres provisoires. Là, nous avons mis les chiffres définitifs. Nous avons aussi ajouté au niveau des charges de personnel justement la partie du personnel qui était enregistrée et comptabilisée sur le budget principal, mais qui travaillait, pour le service des Pompes funèbres, cette partie-là de ce budget a été transférée justement sur le budget annexe des Pompes funèbres pour équilibrer bien sûr le travail fait.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce budget des pompes funèbres ? Il n'y en a pas.

La délibération n° **17-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

18-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire**Admissions en non-valeur et créances éteintes du Budget Principal.**

Mme MENET : Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, il convient d'admettre en non-valeur et en créances éteintes des titres émis par la Ville dont Madame la Trésorière Principale n'a pu recouvrer le paiement, malgré les poursuites effectuées. Elle porte sur l'admission en non-valeur et créances éteintes du budget principal. Tout d'abord, ce sont des opérations habituelles, bien sûr, que nous faisons en accord avec le comptable public. Pour le budget principal, nous avons 56 797 euros d'admission en non-valeur. C'est-à-dire que nous prenons en charge ce montant-là. Mais, éventuellement, nous pouvons quand même continuer à faire des actions auprès des personnes qui nous doivent cet argent-là pour pouvoir le recouvrer. Il y a un montant qui est de 3 202,86 euros, qui est en créances éteintes irrécouvrables. À ce niveau-là, pour ce montant-là, nous ne pourrions plus les récupérer. Il y a eu décision de justice, donc nous ne pouvons pas récupérer cet argent. Voilà pour les admissions de non-valeur du budget principal.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

La délibération n° **18-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

19-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire**Admissions en non-valeur et créances éteintes du Budget Annexe des Pompes Funèbres.**

Mme MENET : Admission en non-valeur pour 88,80 euros, qui est une créance éteinte irrécouvrable, pour 174,61 euros.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas.

La délibération n° **19-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

20-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire –**Prise en charge des déficits des régies de l'enfance – Budget Principal**

Mme MENET : La délibération numéro 20 porte sur la prise en charge des déficits des régies de l'Enfance dont on a parlé tout à l'heure. C'est une opération menée depuis quelque temps avec le comptable public. Nous avons détecté, des anomalies sur la tenue des comptes de plusieurs régies du Pôle Enfance. Bien sûr, ces opérations sont antérieures à 2013. C'est ce que je disais tout à l'heure. Nous en assumons, bien entendu, la responsabilité, nous assumons le fait de devoir les régulariser même si ce n'est pas imputable à notre gestion. Il y a eu, durant cette période, des opérations comptables qui n'ont pas trouvé d'enregistrement financier en parallèle. Je vous laisse comprendre ce que cela veut dire. Nous avons porté plainte au pénal, bien sûr. Et à ce jour, la procédure est en cours. Pour les écritures budgétaires, nous avons convenu de prendre ce montant de 110 223,90 euros en charge pour la Commune. Monsieur GRANDJEAN ne réagit pas, dommage.

M. le Maire : Je mets aux voix.

La délibération n° **20-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

21-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire

Étalement des frais d'émissions de l'emprunt obligataire 2023.

Mme MENET : Elle porte sur l'étalement des frais de mission d'emprunt dont vous parliez tout à l'heure. C'est un montant de 60 000 euros. Nous avons la possibilité d'étaler toujours ces frais d'émissions d'emprunt soit sur la durée de l'emprunt, soit sur une durée que nous choisissons. Nous avons choisi d'étaler ce montant sur dix ans, donc 6 000 euros par an. C'est ce qui est porté sur cette délibération.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Je mets aux voix s'il n'y a pas d'intervention.

La délibération n° **21-260923** est adoptée à la l'UNANIMITÉ ; abstention de Mme BOUGEAREL (2).

22-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire

Convention de partenariat avec le PACI « mon projet de boutique » et versement d'une subvention à l'association.

Mme MENET : On entre dans le domaine Économie. C'est une convention de partenariat avec le PACI, pour « Mon projet de boutique » et, le versement d'une subvention à cette association. La politique de remboursement de l'offre commerciale et de l'animation du centre-ville de la ville d'Aubagne favorise, le renouvellement d'enseignes et de produits. Nous souhaitons encourager l'initiative locale et nous engager auprès des porteurs de projets pour la reprise de locaux commerciaux ciblés en nous appuyant sur ce dispositif : « Mon projet de boutique » avec la plateforme d'initiatives Pays d'Aubagne et La Ciotat dans le PACI. Ce PACI va nous accompagner pour la recherche de porteurs de projets. Elle va favoriser cette implantation en cœur de ville pour que l'on ait justement des boutiques à l'essai. Par cette convention, le PACI reçoit les porteurs de projets, analyse leurs demandes, analyse surtout financièrement, leurs demandes, regarde si le projet est viable. Ensuite, lorsqu'il y a des avis favorables du PACI, les projets nous sont soumis. À ce moment-là, la Commune voit ce qui correspond le mieux à la demande. Cela peut être porté sur des locaux de la Commune que nous vous avons présentés, mais aussi sur des locaux qui appartiennent à des personnes privées. Le montant de la subvention est de 3 750 euros. Il y a le même montant qui est aussi pris en charge pas la Région, puisque c'est une opération tripartite entre la Région, la Commune et le PACI.

M. le Maire : Merci, Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° **22-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

23-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire**Approbation de l'Avenant n° 1 avec l'Association CAP Aubagne.**

Mme MENET : Par délibération n° 25-290921 du Conseil Municipal du 29 septembre 2021, la Ville d'Aubagne a conclu une convention avec l'association « Le Commerce Aubagnais de Proximité » (CAP) afin de faire bénéficier ses agents ainsi que ceux de son CCAS de chèques cadeaux offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année auprès des commerçants et services de proximité. Eu égard à l'exécution partielle de cette convention, générant le montant de 16 000 euros correspondant au montant des chèques cadeaux remis aux agents et non utilisés auprès des commerçants partenaires, il convient d'établir un avenant numéro un avec l'association CAP pour permettre à la Commune de se voir rétrocéder cette somme.

M. le Maire : Pas d'intervention. Je mets aux voix.

La délibération n° **23-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

24-260923 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire**Approbation du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Musique Municipale d'Aubagne.**

Mme MENET : La Ville d'Aubagne apporte son soutien, comme vous le savez, aux associations. Nous avons une demande de subvention pour la Musique Municipale d'Aubagne de 5 000 euros, que nous accordons. Elle est en dehors du process normal parce que lorsque nous avons voté le budget, il y avait des problèmes pour fournir les documents comptables de cette association. Nous les avons eus tardivement. C'est pour cela que nous passons cette demande de subvention aujourd'hui.

M. le Maire : Merci Madame MENET. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° **24-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

M. le Maire : Merci Madame MENET. Je vous propose de changer de thématique et de passer à la commission Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur. Il y a trois délibérations. Une est portée par Madame GABRIEL, deux par Monsieur KOURICHI.

COMMISSION « ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »**25-260923 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire****Approbation de la modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).**

Mme GABRIEL : Cette délibération a pour objet l'approbation de la modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Compte tenu des évolutions législatives concernant les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, les EAJE municipaux, un nouveau règlement de fonctionnement a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Suite à une erreur matérielle constatée par les services de la CAF, communiquée par une lettre d'observation en date du

.../...

12 juin dernier, il convient de prendre en compte non pas le tarif moyen, mais le tarif plancher concernant la facturation des familles non connues du service de Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires, le CDAP, et ne disposant pas d'avis d'imposition ni de fiche de salaire. Cette délibération propose donc d'approuver la modification du règlement de fonctionnement sur ce point.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il une intervention sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° **25-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

26-260923 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal

Maintien de la gratuité de l'abonnement au transport scolaire des collégiens et lycéens scolarisés hors Aubagne.

M. le Maire : Deux délibérations, Monsieur KOURICHI. La première d'entre elles : la 26.

M. KOURICHI : Je vous remercie, Monsieur le Maire. La délibération numéro 26 a pour objet la prise en charge et donc la gratuité de l'abonnement aux frais de transport scolaire pour les étudiants boursiers, hors Aubagne. Soucieuse de favoriser la mobilité et l'autonomie, mais également et surtout de soutenir les familles des étudiants boursiers, la Ville d'Aubagne s'inscrit pleinement dans une démarche de solidarité et d'accompagnement, en proposant d'approuver la prise en charge par la Ville aux frais de transport pour les jeunes aubagnais boursiers qui étudient hors Aubagne, dans la limite de 43 000 euros, pour l'année scolaire 2023-2024. À savoir que nous sommes l'une des seules villes qui effectuent cette démarche au sein du département et de la métropole. Merci.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° **26-260923** est adoptée à l'UNANIMITÉ

27-260923 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal

Reconduction du dispositif d'aide et d'accompagnement de projets des jeunes aubagnais.

M. KOURICHI : La délibération numéro 27 a pour objet la reconduction du dispositif d'aide et d'accompagnement des projets des jeunes aubagnais. La Ville d'Aubagne, soucieuse de favoriser le développement social et d'encourager la démarche d'autonomie de sa jeunesse, souhaite poursuivre dans cette direction les dispositifs d'accompagnement et d'aide aux projets pour l'année 2024. En effet, la Commune accompagne des jeunes dans le cadre de ces dispositifs. Pour recevoir cette contribution, les jeunes soumettent des dossiers à une commission d'examen. Cette délibération propose ainsi d'approuver la reconduction de ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 27-260923 est adoptée à l'UNANIMITÉ

M. le Maire : Merci, Monsieur KOURICHI, Madame GABRIEL. Nous revenons à un sujet qui est celui des Ressources Humaines. Monsieur ROUSSET, il vous reste à nous rapporter la délibération 28.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

28-260923 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire

Définition d'emploi déjà créé au tableau des emplois budgétaires.

M. ROUSSET : Une seule délibération dans cette thématique des Ressources Humaines. C'est celle de la définition d'emploi déjà créé au tableau des emplois budgétaires. Cette délibération, que l'on passe pratiquement à chaque Conseil Municipal, porte sur la réglementation en vigueur qui nous demande de définir les missions ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération de certaines catégories d'emplois déjà créés au tableau des emplois budgétaires. Dans cette délibération, il convient de définir l'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires de Coordinateur du Plan Communal de Sauvegarde et du Poste de Commandement Communal. La délibération détaille les missions et le niveau de rémunération de cet emploi.

M. le Maire : Pas d'intervention ? Monsieur GRANDJEAN

M. GRANDJEAN : Une question, mais peut-être qu'on n'aura pas la réponse. Mais j'aimerais bien qu'on ait la réponse. Dans toutes ces délibérations, à chaque fois, il y a cette phrase qui revient : « Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un ou une agent.e titulaire, la collectivité pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel. » Et on se pose la question dans quelle proportion ce sont des agents contractuels qui prennent ces emplois et dans quelle proportion ce sont des agents titulaires ? Et on aimerait bien avoir la réponse.

M. ROUSSET : Vous comprendrez que je n'ai pas la réponse aujourd'hui. Je vous la donnerai. Sachant que, bien sûr, pour cet emploi, c'est une démarche classique. Il y a, généralement, d'abord une publication de poste, un positionnement éventuel de personnes qui sont déjà au sein de la collectivité, qui peuvent prétendre à ce poste en fonction de ses caractéristiques. Après, il y a une publication externe où là, on peut avoir à la fois des agents de la Fonction Publique Territoriale, mais quelques fois de la Fonction Publique Hospitalière ou de la Fonction Publique d'État qui postulent. Et en bout de course, on peut avoir aussi des personnes qui sont dans des emplois qui ne sont pas liés à la Fonction Publique qui peuvent postuler. C'est pour cela qu'on a toujours ce paragraphe qui indique qu'au cas où on ne trouve pas de personnel de la Fonction Publique d'État, de la Fonction Publique Hospitalière ou Territoriale alors, on peut faire appel à un contractuel. Il y a ce qu'on appelle, selon la catégorie du personnel, des mutations, des détachements ou un recrutement, généralement en CDD, sur une durée plus ou moins longue.

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 28-260923 est adoptée à l'UNANIMITÉ, non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE (2) et PERRIN-TOININ, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2).

VIE MUNICIPALE

29-260923 - Sur le rapport de Monsieur le Maire

Comptes rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : Il me reste à vous demander de prendre acte du compte rendu des délégations du Conseil Municipal qui sont données au Maire, conformément aux articles de la loi du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous avez donc pris acte. Est-ce que tout le monde a bien signé les documents financiers ? Je le dis pour nos jeunes élus à qui je renouvelle toutes mes félicitations d'intégration dans ce Conseil Municipal. À chaque fois qu'un budget est voté, il faut que tous les conseillers municipaux signent ces documents. Ce que vous avez fait. Tout le reste du Conseil Municipal l'a fait également ? Il me reste donc à vous souhaiter une bonne soirée. Vous dire combien nous avons été heureux de participer et d'échanger sur le plan des idées à l'évolution de notre belle ville d'Aubagne. Bonne soirée à tous.

--- 000 0 000 ---
